



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets

# Rapport environnemental 2020



## Résumé

L'OEB est engagé à 100 % dans le renforcement de la durabilité et la réduction de son empreinte environnementale, et s'est fixé pour objectif à long terme la neutralité carbone d'ici 2030. En 2009, l'OEB a adopté le système de management environnemental et d'audit (EMAS<sup>1</sup>) comme cadre de réduction de son impact environnemental et de promotion d'un environnement de travail durable pour son personnel. En 2020, la pandémie a accéléré la mise en œuvre des initiatives lancées par l'OEB dans le cadre de son plan stratégique 2023 (SP2023) et les résultats obtenus sont très significatifs.

La numérisation des processus de base a permis une réduction drastique de la consommation de papier. En 2020, l'OEB a consommé 58,7 millions de feuilles en moins, soit une baisse de 47,5 % par rapport à l'année précédente. Des initiatives comme le déploiement du fichier de recherche numérique, en mai, ont permis à elles seules d'économiser six millions de feuilles. La consommation de papier est tombée à son niveau le plus bas depuis le lancement de l'EMAS, et elle pourrait encore diminuer dans les années à venir.

L'OEB a également limité de manière très significative ses émissions de CO<sub>2</sub><sup>2</sup>, les déplacements professionnels ayant été réduits à la portion congrue (-80 %). Si elle explique en grande partie cette tendance favorable, la pandémie est venue s'ajouter aux efforts de limitation des déplacements et de promotion des réunions en ligne de l'OEB. La production de déchets, en baisse de 39,8 % par rapport à 2019, affiche une évolution similaire. À l'avenir, nous suivrons attentivement ces tendances pour nous assurer que nous nous appuyons sur ces résultats et que nous tirons parti des leçons apprises au cours de l'année écoulée.

La poursuite d'une approche plus durable des technologies de l'information et de la communication (TIC) figurait également au rang des priorités de l'OEB en 2020. Le déploiement de nouveaux ordinateurs portables moins gourmands en énergie a généré une économie de 300 MWh sur l'année, et l'application d'une technique visant à éliminer les copies de données en double a permis de réaliser une économie de 1,1 million de Go en capacités de stockage. Dans le cadre de la Journée mondiale du nettoyage numérique, les agents ont été invités à faire le ménage sur leurs appareils et ordinateurs portables afin d'économiser de l'énergie et de l'espace de stockage, et de réduire ainsi les émissions carbonées.

Dans les années à venir, l'OEB commencera à collecter des données sur des indicateurs supplémentaires afin de couvrir tous les aspects de son empreinte environnementale. Ces informations seront consolidées dans un tableau de bord unique offrant une synthèse de sa performance environnementale, ainsi que de sa consommation individuelle dans certains domaines. De manière globale, l'OEB se donne pour objectif de sensibiliser le personnel et les parties prenantes au rôle que chacun peut concrètement jouer en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030.

---

<sup>1</sup> Conforme au règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et aux règlements n° 2017/1505 et 2018/2026 de la Commission (UE).

<sup>2</sup> Les émissions de CO<sub>2</sub> sont indiquées en équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) qui prennent en compte toutes les émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, NO<sub>2</sub>, et les gaz fluorés).

## L'EMAS à l'OEB<sup>3</sup>

### En 2020, l'OEB ...



... comptait  
**6 403** agents



... gérait des bâtiments d'une surface de base brute totale de  
**729 489 m<sup>2</sup>**



... avait une empreinte carbone de  
**4 595 t CO<sub>2</sub>e**

### En comparaison avec 2019, l'OEB ...



... a réduit sa consommation d'énergie thermique de  
**2,7 %** soit **766 MWh**



... a réduit sa consommation électrique de  
**10,6 %** soit **4,2 millions de kWh**



... a réduit sa consommation d'eau de  
**20,8 %** soit **23 241 m<sup>3</sup>**



... a réduit sa production de déchets résiduels de  
**39,8 %** soit **157 t**



... a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de  
**31,6 %** soit **2 118 t CO<sub>2</sub>e**



... a réduit sa consommation de papier de  
**47,5 %** soit **58,7 m** feuilles de papier

<sup>3</sup> Le nombre d'agents et la surface de base brute totale renvoient à l'OEB dans son ensemble. Toute autre donnée renvoie à nos sites certifiés EMAS uniquement (voir section 2). L'empreinte carbone de l'OEB est calculée à partir des émissions issues des déplacements professionnels (avion et train), de l'énergie thermique, de l'électricité et aux pertes de produit de refroidissement dans les installations de climatisation. Au moment où ce rapport a été constitué, les chiffres de la consommation d'énergie thermique pour l'année 2020 et de la consommation électrique de décembre 2020 pour le site de Berlin n'étaient pas disponibles. Pour la consommation d'énergie thermique, les chiffres de 2019 ont été utilisés à titre d'estimation. La consommation d'électricité pour décembre a été estimée à partir de la consommation mensuelle moyenne de janvier à novembre 2020.

# Sommaire

<b>Résumé</b>	<b>2</b>
<b>1. Politique environnementale</b>	<b>6</b>
<b>2. L'Office européen des brevets</b>	<b>8</b>
2.1 OEB Munich	9
2.2 OEB La Haye	12
2.3 OEB Berlin	16
2.4 OEB Vienne	19
<b>3. Système de gestion environnementale</b>	<b>21</b>
3.1 Structure et responsabilités	21
3.2 Respect des obligations contraignantes	23
<b>4. Plan stratégique 2023 et objectifs environnementaux de l'OEB</b>	<b>23</b>
<b>5. Aspects environnementaux directs</b>	<b>26</b>
5.1 Aperçu pour tous les sites	28
5.2 Énergie	32
5.3 Eaux et eaux usées	36
5.4 Déchets	38
5.5 Émissions de CO <sub>2</sub>	41
5.6 Consommation de papier	43
<b>6. Aspects environnementaux indirects</b>	<b>46</b>
6.1 Achat de biens et de services	46
6.2 Trajets du personnel	47
6.3 Impact des services	48

<b>7.</b>	<b>Activités de soutien au SP2023</b>	<b>49</b>
7.1	Énergie	50
7.2	Eau	53
7.3	Déchets	53
7.4	Émissions de CO <sub>2</sub>	54
7.5	Consommation de papier	55
7.6	Biodiversité	56
7.7	Communication et implication du personnel	56
7.8	Achat de biens et de services	58
7.9	Trajets du personnel	60
7.10	Impact des services	60
<b>8.</b>	<b>Annexe</b>	<b>62</b>
8.1	Évaluation des aspects environnementaux directs	62
8.2	Évaluation des aspects environnementaux indirects	65
8.3	Principaux indicateurs EMAS	67
8.4	Facteurs d'émission pour le calcul des émissions de CO <sub>2</sub>	76

## 1. Politique environnementale

Chaque année, les effets des changements climatiques sur notre planète se font sentir avec plus d'acuité et accroissent l'urgence de prendre des mesures d'atténuation ou d'adaptation. C'est pourquoi l'OEB a décidé d'intensifier son engagement en faveur de la durabilité en élaborant une politique environnementale ambitieuse, exhaustive et collaborative qui guide tous les aspects de son travail, y compris son cœur de métier : la procédure de délivrance de brevets. En faisant de l'OEB une organisation plus durable et en favorisant l'innovation et une meilleure connaissance des technologies permettant de lutter contre le changement climatique, nous entendons contribuer à l'Agenda 2030 de l'ONU et à ses objectifs de développement durable et, plus récemment, au plan d'action de l'Union européenne pour la neutralité climatique : le "New Deal" vert européen.

Nos actions sont guidées par les objectifs suivants :

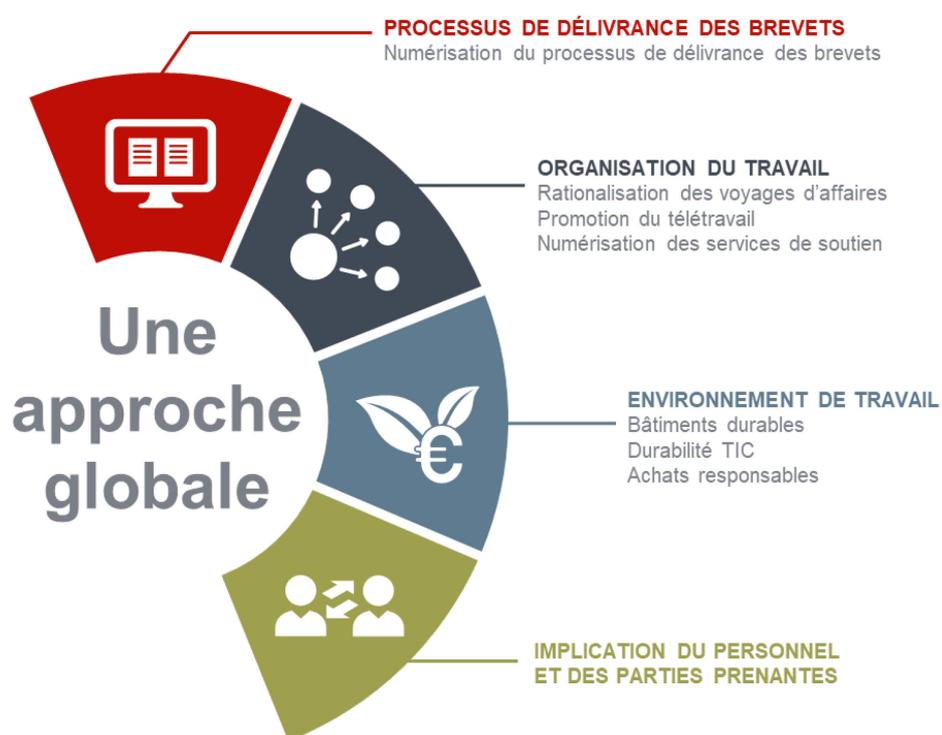
- Minimiser l'empreinte environnementale de l'OEB, en réduisant la consommation de ressources et la production de déchets
- Respecter la législation et les réglementations environnementales en vigueur
- Promouvoir, encourager et contribuer aux initiatives et programmes locaux de protection de l'environnement dans les États membres et sur nos sites
- Impliquer l'ensemble du personnel, en invitant chacun à proposer et à mettre en œuvre de nouvelles idées pour appliquer efficacement cette politique.

En conséquence, nous allons :

- Définir des objectifs mesurables et suivre leur réalisation dans un contexte plus global de recherche de la neutralité carbone
- Nous rapprocher des institutions locales et régionales
- Offrir à notre personnel des formations, conseils et informations appropriés sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la réduction de l'empreinte écologique de l'OEB
- Rendre compte de manière transparente de l'état d'avancement de la politique mise en œuvre : en interne via le tableau de bord environnemental, et en externe par le biais du rapport environnemental annuel.

Nous adoptons une approche globale pour respecter nos engagements. Ces engagements englobent les émissions directement liées aux activités de notre organisation, mais aussi les émissions indirectes résultant de notre consommation d'énergie et autres activités le long de notre chaîne de valeur. De manière générale, nous encourageons la durabilité environnementale dans et par le processus de délivrance de brevets, notre activité principale, en optimisant les tâches et en créant un environnement de travail qui minimise l'empreinte environnementale de l'OEB tout en garantissant des services de haute qualité. L'OEB place la durabilité au cœur de sa communication externe et interne. L'organisation cherche à sensibiliser les parties prenantes et le grand public à ces questions, et invite son personnel à prendre une part active à la mise en œuvre de politiques et d'activités soucieuses de l'environnement.

Figure 1 – Une approche globale



Source : OEB

## 2. L'Office européen des brevets

L'Office européen des brevets (OEB) emploie actuellement un peu plus de 6 400 agents et constitue, à ce titre, la deuxième organisation intergouvernementale d'Europe en termes d'effectifs. L'OEB a son siège à Munich et dispose de sites à La Haye, Berlin, Vienne et Bruxelles. Depuis 2009, tous les sites de l'OEB sont certifiés conformes au système de management environnemental et d'audit EMAS, excepté ceux de Bruxelles (en raison de sa petite taille), Haar près de Munich, où la Chambre de recours a déménagé en 2017.

Les sites certifiés EMAS de l'OEB sont les suivants :

- Munich I (bâtiment Isar), Allemagne  
Bob-van-Benthem-Platz 1, 80469 Munich
- Munich II (PschorrHöfe 1–8), Allemagne  
Bayerstr. 34, 80335 Munich
- Berlin, Allemagne  
Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin
- La Haye I (Main, Shell et Hinge), Pays-Bas  
Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk
- Vienne, Autriche  
Rennweg 12, 1030 Vienna

Nos anciens sites Rijsvoort et Le Croisé à La Haye (OEB La Haye II (Le Croisé) et OEB La Haye III (Rijsvoort)), loués jusqu'à la fin octobre 2018, étaient aussi certifiés EMAS. Ces deux sites ont été libérés, et le personnel qui y travaillait a été déplacé vers d'autres sites. Aux fins de comparaison, ce rapport expose les données de consommation de Rijsvoort et Le Croisé jusqu'à la date de leur libération.

Conformément au règlement EMAS (CE) n° 1221/2009 et aux règlements n° 2017/1505 et 2018/2026 de la Commission (UE), nous publions tous les ans un rapport environnemental qui présente nos données environnementales ainsi que nos réalisations en termes de performance environnementale. Le présent rapport peut être téléchargé depuis notre site Internet ([www.epo.org](http://www.epo.org)).

## 2.1 OEB Munich

Munich est le plus grand de tous les sites en termes de surface de base brute totale et d'effectifs. L'état des bâtiments est variable : certains sont relativement anciens (Isar, par exemple, qui a été mis en service en 1980), d'autres plus récents (PschorrHöfe 7 date de 2005 et PschorrHöfe 8 de 2008). Les bâtiments Isar et PschorrHöfe sont dotés d'un système de chauffage urbain à distance. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se trouvent pour l'essentiel dans le bâtiment Isar : atelier de réparation et atelier de menuiserie, unité de traitement de l'eau et réservoirs de solutions acides et basiques pour le traitement de l'eau.

Les bâtiments Isar et PschorrHöfe 1-8 sont équipés d'un séparateur d'huile et/ou de graisse, d'une cuisine/cantine et d'une zone de lavage de vaisselle. Tous les bâtiments du site de Munich ont de (petits) espaces de rangement pour les produits de nettoyage et les produits chimiques. Aucune information n'indique une éventuelle contamination passée du site de Munich. Les déchets dangereux présents sur ce site sont, pour l'essentiel, des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.

Figure 2 – OEB Munich, bâtiment Isar



Source : OEB

Consommation  
d'électricité en 2020 :  
17 166 MWh

-9 %  
Comparaison avec  
2019  
(18 915 MWh)

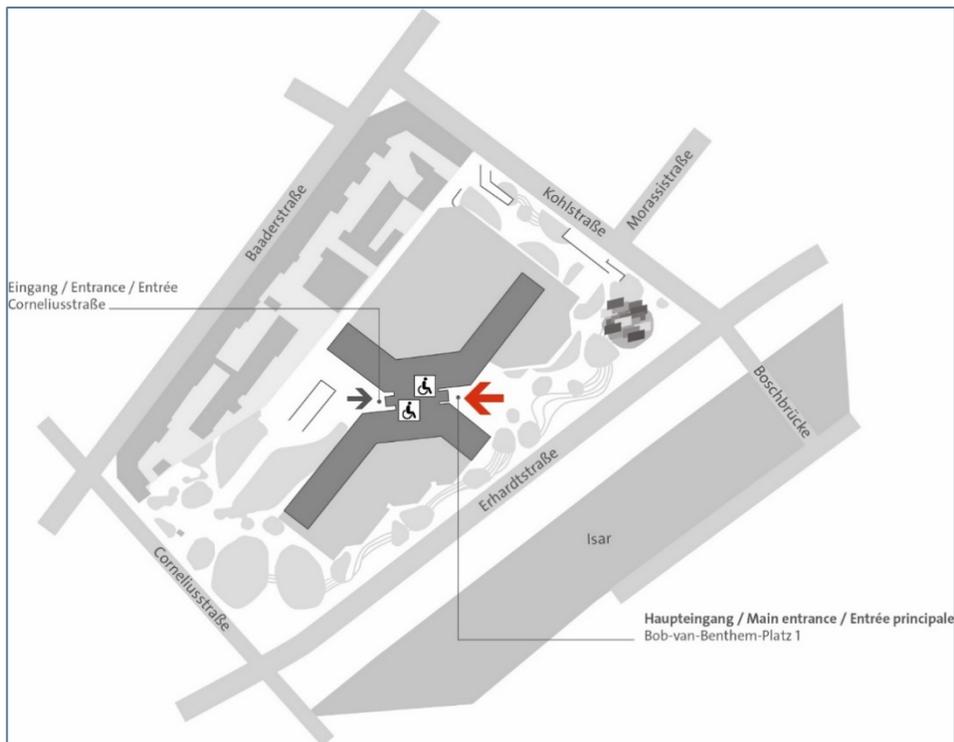
Consommation  
d'énergie thermique  
en 2020 :  
18 698 MWh

+4 %  
Comparaison avec  
2019  
(18 047 MWh)

Tableau 1 – OEB Munich

Site / bâtiment	Surface de base brute	Surface nette du bâtiment	Postes de travail	État
Bâtiment Isar	91 400 m <sup>2</sup>	67 847 m <sup>2</sup>	4 570	Propriété de l'OEB
PschorrHöfe 1-8	276 300 m <sup>2</sup>	178 320 m <sup>2</sup>		Propriété de l'OEB

Figure 3 – OEB Munich, bâtiment Isar



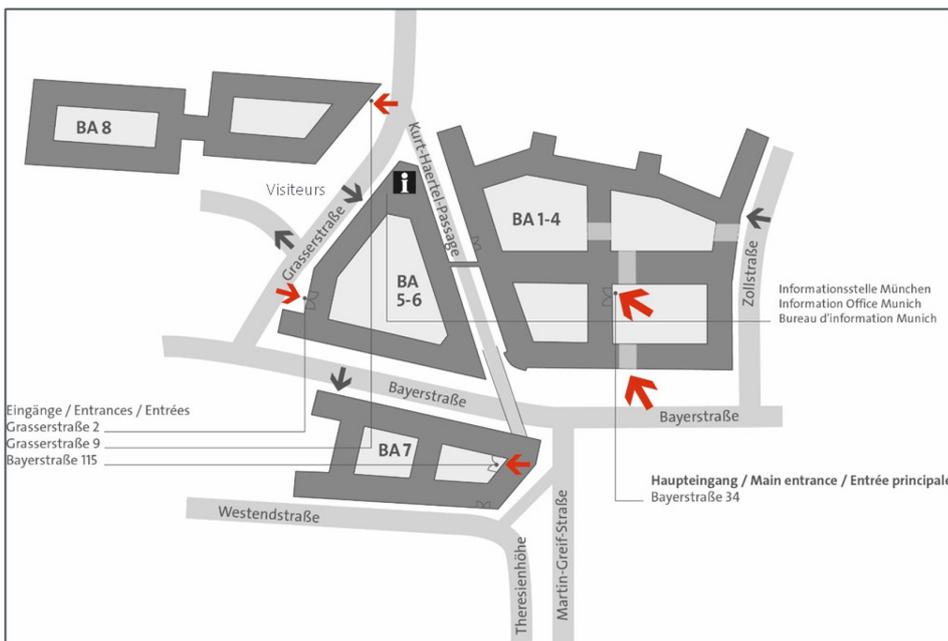
Source : OEB

Figure 4 – OEB Munich, complexe Pschorrhöfe



Source : OEB

Figure 5 – OEB Munich, complexe Pschorrhöfe



Source : OEB

Tableau 2 – Droit de l'environnement et installations concernées OEB Munich

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Règlementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments, technologies économes en énergie
Règlementation en matière d'eau	Stockage de diesel, de solutions acides et basiques, utilisation de déshuileurs, introduction d'eaux usées et de refroidissement dans le réseau d'égouts
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/évacuation des différents types de déchets
Règlementation sur la pollution des installations de chauffage de petite et de moyenne taille	Installation de chauffage
Règlementation en matière de protection climatique et de fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec un potentiel de réchauffement global (PRG) d'au moins 5 kg
Règlementation en matière de santé et de sécurité, réglementation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, prévention incendie, règles concernant l'utilisation de matières dangereuses (solutions acides et solutions basiques ...)

## 2.2 OEB La Haye

Après Munich, La Haye est notre deuxième site en termes de taille. Il existait trois sites distincts à La Haye, mais tout le personnel travaille désormais sur le nouveau site principal, et les baux de location de Rijsvoort et Le Croisé ont pris fin à la fin de 2018.

Le chauffage et la climatisation du nouveau bâtiment principal sont en partie assurés par des pompes à chaleur géothermique, le chauffage étant complété par un système au gaz naturel. Aucune information n'indique l'existence d'une contamination passée des sites de La Haye. Conformément à la loi néerlandaise, le site est soumis à un activity decree, c'est-à-dire une autorisation environnementale simplifiée.

Consommation  
d'électricité en 2020 :  
16 998 MWh

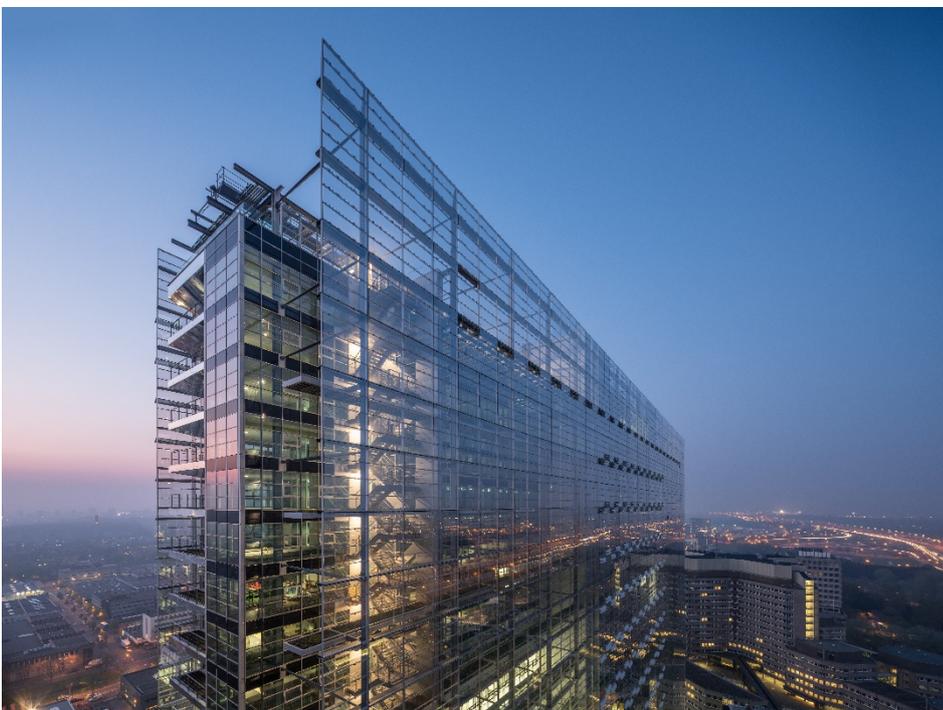
-12 %  
Comparaison avec  
2019  
(19 301 MWh)

Les travaux de construction des bâtiments New Main et New Hinge de La Haye ont pris fin à l'été 2018, et les anciens bâtiments ont été démolis depuis. Ces nouveaux bâtiments ont été construits selon des principes durables : réduction de l'impact environnemental durant la phase de construction, forte réduction de la consommation d'énergie et intégration d'un système de climatisation optimisé et particulièrement agréable pour les utilisateurs. L'OEB a volontairement décidé de respecter les critères de certification de différentes normes de construction durable (décret néerlandais *Bouwbesluit* Building Decree 2012, BREEAM<sup>4</sup>) et de viser un niveau d'efficacité énergétique de 20 % supérieur aux exigences des réglementations néerlandaises de 2012 en matière de construction. À long terme, 15 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment devra être produite sur place, par exemple à partir de la chaleur des eaux souterraines et de l'énergie solaire.

Consommation d'eau  
en 2020 :  
29 469 m<sup>3</sup>

**-17 %**  
Comparaison avec  
2019  
(35 451 m<sup>3</sup>)

Figure 6 – OEB La Haye, bâtiment New Main



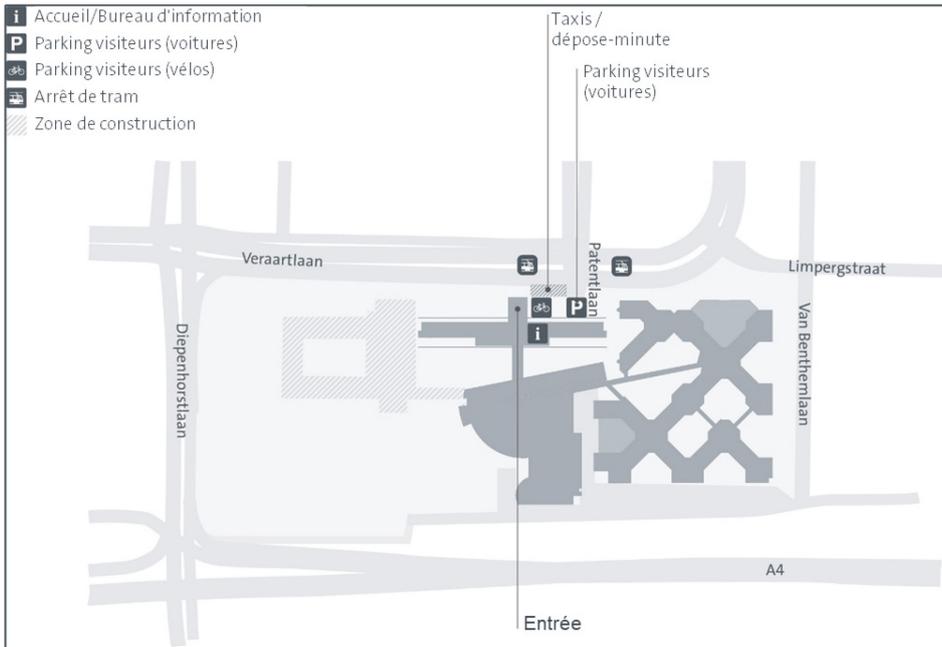
Source : OEB

Tableau 3 – OEB La Haye

Site / bâtiment	Surface de base brute	Surface nette du bâtiment	Postes de travail	État
Bâtiment principal, Shell, Hinge	218 966 m <sup>2</sup>	189 953 m <sup>2</sup>	3 310	Propriété de l'OEB

<sup>4</sup> La méthode BREEAM (méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments) est une méthode reconnue pour les projets de planification, infrastructures et bâtiments. Elle reconnaît et reflète la valeur des meilleurs actifs du cycle de vie environnemental constitué, de la construction neuve à la rénovation en cours d'utilisation.

Figure 7 – OEB La Haye



Source : OEB

Tableau 4 – Droit de l'environnement et installations concernées OEB La Haye

<b>Principaux domaines relevant du droit de l'environnement</b>	<b>Installations/activités concernées</b>
Règles de gestion environnementale générale	Permis environnemental, rapport environnemental annuel pour la commune de Rijswijk
Règlementation en matière de construction	Activités de construction : critères de rénovation / modification des bâtiments et nouvelles constructions
Règlementation en matière d'eau	Évacuation d'eau dans le réseau d'égouts
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/élimination des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (batteries usagées, anciens tubes fluorescents, huile usagée)
Règlementation sur la pollution des installations de combustion de type B	Système de chauffage (gaz naturel), réalisation de contrôles afin de vérifier qu'il respecte les valeurs limites d'émission
Règlementation en matière de protection climatique et de fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec au moins 5 kg de PRG, réalisation de contrôles de densité
Législation sur les matières dangereuses	Manipulation/stockage/transport de matières dangereuses par ex. glycol (400 l sur le site), amiante ; expédition (potentielle) de déchets dangereux ; séparateurs de graisse, produits de nettoyage (environ 400 l sur le site)
Législation relative au stockage souterrain de matières dangereuses	Stockage souterrain de gazole (trois réservoirs d'une capacité de 5 000 litres chacun et un réservoir d'une capacité de 4 000 litres pour les groupes électrogènes de secours)
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention incendie, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions de service

## 2.3 OEB Berlin

L'agence de Berlin est située dans un immeuble construit au début du 20<sup>e</sup> siècle. L'âge du bâtiment implique certains défauts d'isolation et une efficacité énergétique insuffisante des locaux. Le propriétaire, *Bundesanstalt für Immobilienaufgaben*, réalise régulièrement des améliorations structurelles. D'importants travaux de rénovation, comprenant des mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique (éclairage et climatisation...) ont débuté en 2017. Les travaux seront en premier lieu assumés par le propriétaire, et l'OEB participera quant à lui à certains travaux spécifiques. Une grande partie des travaux sera consacrée à des dispositifs d'économie d'énergie tels qu'une isolation thermique et un système de commande et de modification de l'éclairage.

Les installations importantes du point de vue de l'environnement sont un système de chauffage alimenté au gaz, plusieurs installations de refroidissement, un petit espace de stockage pour les produits de nettoyage, un appareil à rayons X au niveau de la poste et une cuisine/cantine gérée par un prestataire de services externe. Le propriétaire est responsable du fonctionnement des systèmes de chauffage du bâtiment et des installations frigorifiques de la cantine, et l'OEB du fonctionnement des systèmes de climatisation dans les différentes salles de réunion. D'après les informations fournies par le propriétaire, il n'y a pas de contamination du sol sur le site de Berlin.

Consommation  
d'électricité en 2020 :  
429 MWh

-11 %  
Comparaison avec  
2019  
(480 MWh)

Consommation de  
papier en 2020 :  
1 403 000 feuilles

-37 %  
Comparaison avec  
2019  
(2 227 500 feuilles)

Figure 8 – OEB Berlin

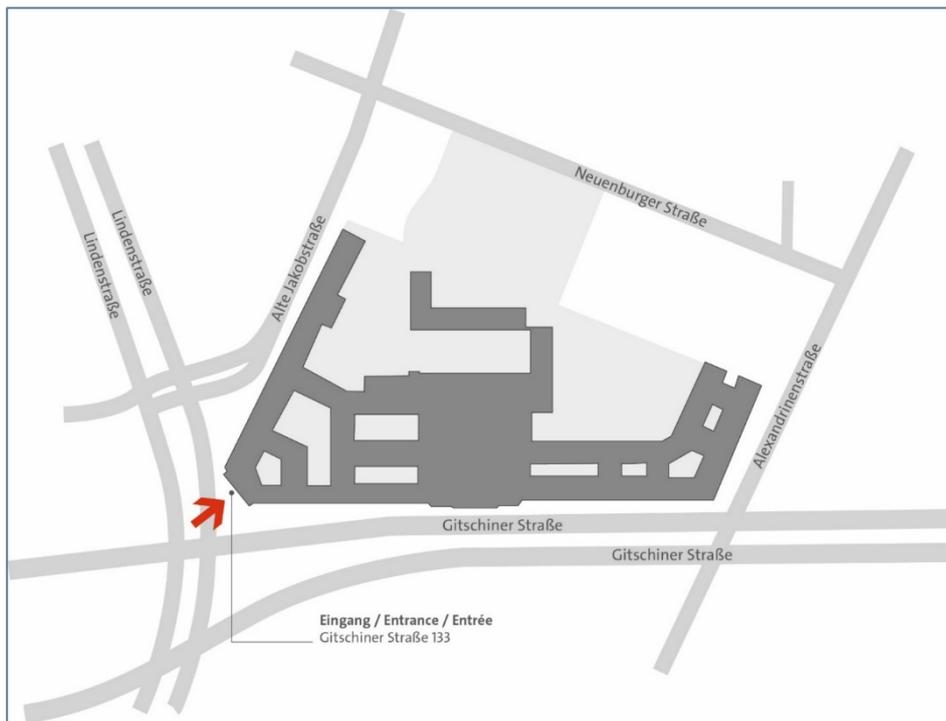


Source : OEB

Tableau 5 – OEB Berlin

Site / bâtiment	Surface de base brute	Surface nette du bâtiment	Postes de travail	État
OEB Berlin	24 090 m <sup>2</sup>	19 851 m <sup>2</sup>	290	Loué par l'OEB

Figure 9 – OEB Berlin



Source : OEB

Tableau 6 – Droit de l'environnement et installations concernées OEB Berlin

<b>Principaux domaines relevant du droit de l'environnement</b>	<b>Installations/activités concernées</b>
Règlementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Isolation des bâtiments, technologies économes en énergie
Règlementation en matière d'eau	Évacuation d'eau dans le réseau d'égouts
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/élimination des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (batteries usagées et tubes fluorescents)
Règlementation en matière de santé et de sécurité, réglementation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, prévention incendie, restrictions concernant certains produits chimiques

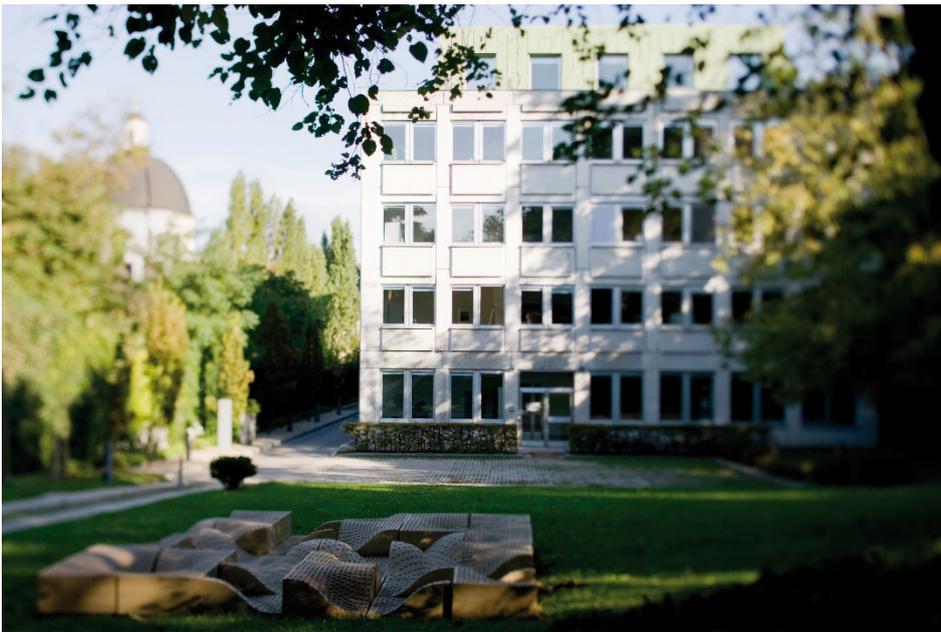
## 2.4 OEB Vienne

Vienne est le plus petit de tous les sites contrôlés dans le cadre de l'EMAS, tant en termes de surface de base brute que d'effectifs. Ce site dispose d'un système de chauffage urbain à distance. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se limitent à un petit local de rangement de produits de nettoyage. Aucune information n'indique l'existence d'une contamination passée du site de Vienne. Les seuls déchets dangereux présents sur ce site sont des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.

Consommation  
d'électricité en 2020 :  
457 MWh

-14 %  
Comparaison avec  
2019  
(531 MWh)

Figure 10 – OEB Vienne



Source : OEB

Tableau 7 – OEB Vienne

Site / bâtiment	Surface de base brute	Surface nette du bâtiment	Postes de travail	État
OEB Vienne	11 420 m <sup>2</sup>	10 600 m <sup>2</sup>	120	Propriété de l'OEB

Figure 11 – OEB Vienne



Source : OEB

Tableau 8 – Droit de l'environnement et installations concernées OEB Vienne

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Règlementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments, technologies économes en énergie
Règlementation en matière d'eau	Évacuation d'eau dans le réseau d'égouts
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/évacuation des différents types de déchets

## **2. Système de gestion environnementale**

Suite à l'adoption il y a 10 ans d'une première politique environnementale, nous avons mis en place un système de gestion environnementale conforme au système EMAS, prenant ainsi place parmi les institutions administratives modèles en matière d'environnement. Ce système de gestion intègre les aspects environnementaux dans tous nos processus opérationnels, et prévoit des contrôles réguliers permettant d'identifier les améliorations potentielles en matière de protection de l'environnement.

### **3.1 Structure et responsabilités**

La structure de notre système de gestion environnementale est définie dans notre manuel de gestion environnementale, qui s'applique à tous les sites. Nous évaluons régulièrement notre contexte environnemental afin d'identifier les parties prenantes concernées et leurs attentes envers le système de gestion environnementale. Ce système est aussi régulièrement évalué dans le cadre d'audits internes, assurant un processus d'amélioration continue. Le personnel est encouragé à adopter des attitudes respectueuses de l'environnement. Les informations concernées sont communiquées aux membres de notre personnel via des écrans d'information dans nos agences et l'intranet, et sont publiées dans le rapport environnemental.

La gestion environnementale est organisée et coordonnée par le responsable de la gestion environnementale, qui est chargé de la mise en place et du suivi du système de gestion environnementale au sein de l'OEB. Des représentants environnementaux locaux sont également présents sur chaque site. Ils sont chargés de planifier, coordonner et assurer le suivi des activités environnementales du site, et doivent s'assurer que les aspects environnementaux sont bien intégrés dans les activités quotidiennes du site.

Le responsable de la gestion environnementale et les représentants environnementaux forment, avec les représentants de chaque DG, l'équipe centrale chargée de l'environnement de l'OEB, qui se réunit au moins deux fois par an. Les représentants des DG sont chargés d'intégrer les aspects environnementaux dans les processus spécialisés et les activités liées à l'environnement dans leur domaine respectif, renforçant ainsi la mise en œuvre du système EMAS à l'échelle de l'organisation. Des groupes volontaires d'étude sur l'environnement, constitués de membres du personnel sur les sites de Munich et de La Haye soutiennent le travail de cette équipe et contribuent au programme environnemental par leurs propres propositions de mesures.

Figure 12 – Structure de gouvernance EMAS



Source : OEB

## 3.2 Respect des obligations contraignantes

Le système EMAS et la législation environnementale applicable aux différents sites définissent les exigences externes auxquelles l'OEB et son système de gestion environnementale doivent se conformer. Pour chaque lieu de travail, les dispositions légales et autres obligations contraignantes applicables ont été recensées. Les règles environnementales les plus pertinentes pour chaque lieu de travail sont exposées dans la section précédente. Ces exigences sont documentées dans le registre légal pour chaque pays dans lequel l'OEB est présent. Ce registre sera continuellement contrôlé et actualisé de façon à ce que les modifications au niveau de la législation environnementale soient identifiées et les nouvelles exigences appliquées. D'autre part, toutes les obligations régulières concernant les différents sites sont répertoriées dans des registres locaux d'opérations à effectuer régulièrement. Des audits internes annuels permettent de vérifier que les exigences légales sont respectées. Les non-conformités mineures détectées au cours des audits sont corrigées.

## 3. Plan stratégique 2023 et objectifs environnementaux de l'OEB

En 2019, l'OEB a publié son plan stratégique pour la période 2019-2023. Nous nous y engageons à nous impliquer dans la durabilité en général, et notamment dans la durabilité environnementale. En 2021, l'OEB s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. Nous contribuons ainsi à la réalisation des objectifs du "Green Deal" de l'Union européenne (aucune émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050) et des objectifs de l'Accord de Paris des Nations unies (limitation du réchauffement mondial à bien moins de 2 degrés Celsius, si possible 1,5, par rapport aux niveaux pré-industriels).

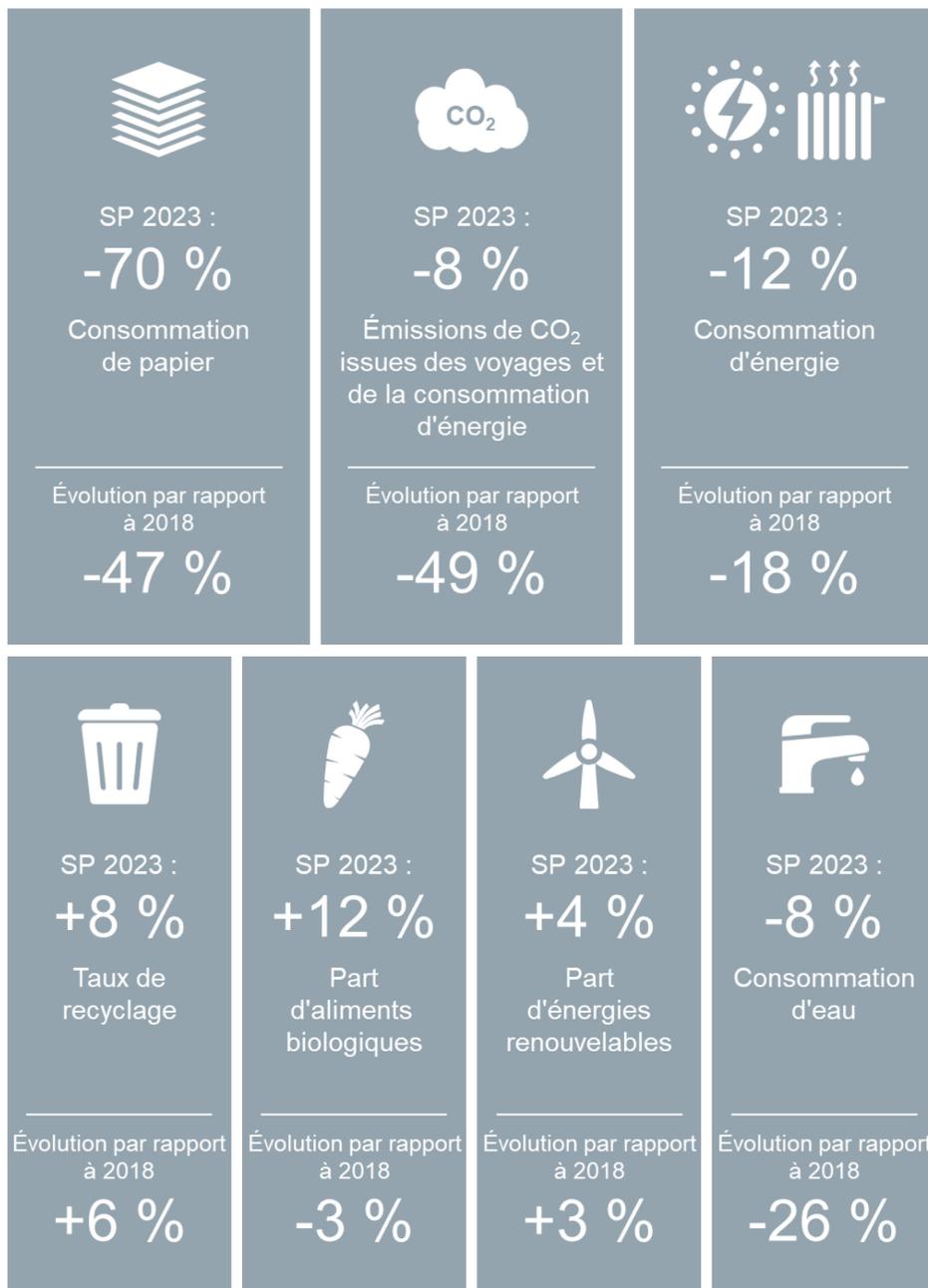
Notre objectif premier de neutralité carbone est accompagné de sept indicateurs environnementaux et des objectifs correspondants définis dans le plan stratégique 2023. Tous ces objectifs d'amélioration visent la période 2019-2023. L'année 2018 est utilisée comme référence pour mesurer la réalisation des objectifs. Ces objectifs seront ajustés si nécessaire et alignés sur notre stratégie de neutralité carbone en fonction de nos avancées dans ce domaine.

En tant qu'organisme administratif, notre impact direct sur l'environnement est principalement dû au fonctionnement de nos bâtiments, c'est-à-dire à la fourniture d'un environnement de travail moderne et sain à notre personnel. Cinq des sept objectifs sont ainsi liés au fonctionnement des bâtiments, dont trois à la consommation d'énergie. Réduire de 12 % notre consommation d'énergie nous permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> issu du gaz naturel ainsi que notre consommation d'énergie thermique. De plus, une part plus importante d'énergies renouvelables contribuera à nos objectifs de réduction de CO<sub>2</sub> et de neutralité carbone d'ici 2030. Les réductions de la consommation d'énergie et d'eau, et des émissions de CO<sub>2</sub>, en 2020 ont déjà dépassé les objectifs fixés en 2019. Nous sommes conscients que ces économies sont en grande partie liées au petit nombre d'agents présents sur site et à la limitation des déplacements professionnels. Il est donc difficile d'évaluer les avancées par rapport aux objectifs sur la base des chiffres de 2020. Une partie de la consommation d'eau et d'énergie liée à nos activités s'est faite au domicile de nos agents. Cette bascule n'est pas prise en compte dans les chiffres présentés ci-dessous.

Cependant, nous avons pu tirer certains avantages de ces nouvelles conditions de travail. La pandémie a accéléré la numérisation de nos processus de base, avec une baisse significative de la consommation de papier entre 2019 et 2020. Dans ce domaine, nous avons déjà dépassé notre objectif initial d'une réduction de 30 % d'ici 2023. Dans une volonté de conserver un objectif ambitieux en termes de consommation de papier, nous nous sommes fixés un nouvel objectif de réduction de 70 % d'ici 2023 par rapport à 2018.

La part d'aliments biologiques proposés dans nos cantines est le seul objectif pour lequel nous avons constaté un recul en raison de la pandémie. Nos prestataires de services ont dû faire face aux conséquences économiques de la fermeture des cantines. Lorsque celles-ci ont rouvert, la priorité absolue a été de s'adapter aux nouvelles conditions de fonctionnement. Dans la nouvelle normalité, nous nous appuyerons sur le travail accompli avant la pandémie pour poursuivre cet objectif à l'avenir.

Figure 13 – Objectifs environnementaux du plan stratégique 2023 : état d'avancement 2020 par rapport à 2018



Source : OEB

## 4. Aspects environnementaux directs<sup>5</sup>

Les activités de l'OEB ont un impact sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de réduire cet impact en appliquant notre système de gestion environnementale et en améliorant sans cesse nos performances dans ce domaine.

Afin d'établir la base d'élaboration des mesures et objectifs environnementaux, nous avons identifié et évalué les aspects environnementaux selon les critères suivants :

- impact potentiel positif ou négatif sur l'environnement
- état de l'environnement
- taille, importance, fréquence et réversibilité de l'aspect ou de l'impact
- existence et exigences de la législation environnementale applicable
- inquiétudes des parties prenantes, y compris de notre personnel

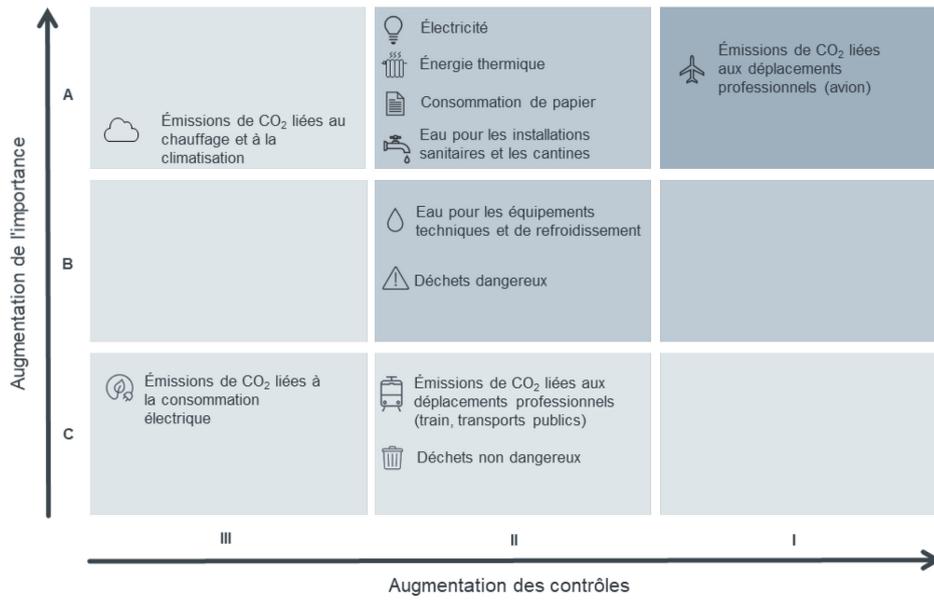
Tous les aspects environnementaux importants sont enregistrés et évalués chaque année. Sur la base de cette évaluation, de nouvelles mesures et de nouveaux objectifs environnementaux sont mis au point en vue d'améliorations. Afin d'évaluer la pertinence de ces aspects environnementaux, nous avons comparé les données environnementales de tous les sites. Les données relatives à l'électricité et à l'énergie thermique ont aussi été comparées à des indices de référence externes.

Ces aspects se répartissent en deux catégories : les aspects environnementaux directs et les aspects environnementaux indirects. Les principaux aspects environnementaux directs de l'OEB apparaissent dans la figure 14 ci-dessous. Pour une évaluation détaillée de tous les aspects environnementaux, voir section 8.1 (annexe). Les aspects environnementaux indirects sont décrits à la section 6.

---

<sup>5</sup>Les principaux indicateurs EMAS sont présentés à la section 8. Les données environnementales ne sont pas toutes présentées dans les sections 5 et 8, car il a été considéré que certaines ne concernaient pas l'évaluation des aspects environnementaux.

Figure 14 – Aspects environnementaux directs de l'OEB



Source : OEB

## 5.1 Aperçu pour tous les sites



### **Impact de la pandémie de COVID-19**

*La pandémie de COVID-19 a affecté notre performance environnementale de plusieurs manières. En mars 2020, l'Office a mis en place des mesures préventives conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires nationales et internationales, notamment en offrant au personnel la possibilité de travailler à domicile, si nécessaire, tout en assurant la continuité des activités. L'occupation des bâtiments a chuté, le personnel étant invité à télétravailler. Les cantines, cafétérias et salles de gym ont été initialement fermées (les cantines ont ensuite rouvert avec des capacités très réduites). Des limites d'occupation maximale ont été fixées pour tous les sites de l'OEB conformément aux réglementations nationales.*

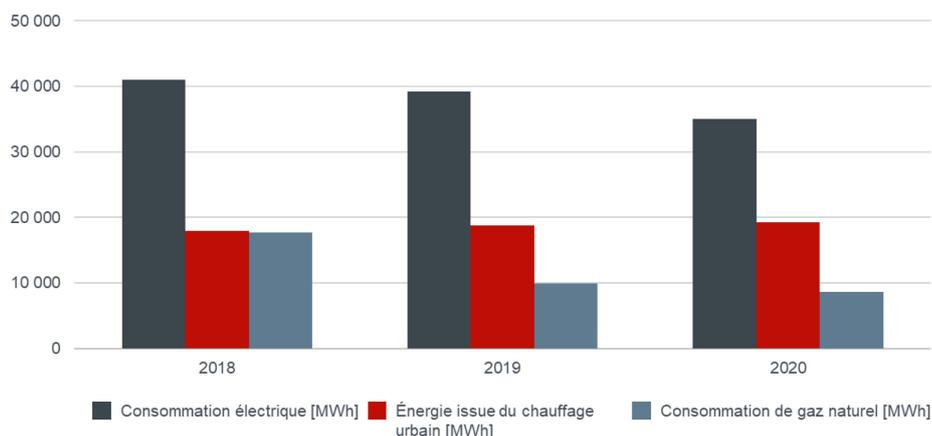
*Depuis le début de la pandémie, 80 % du personnel en moyenne est en télétravail. En conséquence, plusieurs indicateurs ont très favorablement évolué, mais peut-être moins qu'espéré. Ces évolutions font l'objet d'explications dans les sections suivantes. Par ailleurs, la bascule vers le télétravail a entraîné une hausse de la consommation d'énergie et d'eau chez nos agents, et en parallèle une baisse sur nos sites. Néanmoins, l'OEB a continué de mettre la durabilité au cœur de son fonctionnement en 2020, par exemple en déployant de nouveaux ordinateurs portables plus économes en énergie et en numérisant le processus d'examen des brevets.*

Les chiffres correspondant à la consommation de chacun des sites et les indices qui en résultent constituent un instrument important pour l'évaluation des performances actuelles en matière d'environnement, pour la planification et le contrôle des activités environnementales et pour une vérification régulière du processus d'amélioration continu. Les tableaux et chiffres suivants résument les principales données environnementales pour l'ensemble des sites.

Tableau 9 – Entrée (tous sites)

Entrée	Unité	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
Consommation énergétique	MWh	76 578	67 941	62 998	-7,3
▪ Consommation électrique	MWh	40 971 <sup>6</sup>	39 227	35 050 <sup>7</sup>	-10,6
▪ Énergie issue du chauffage urbain	MWh	17 922	18 732	19 320	+3,1
▪ Consommation de gaz naturel	MWh	17 685	9 982 <sup>8</sup>	8 628 <sup>9</sup>	-13,6
Consommation d'eau courante	m <sup>3</sup>	119 519	111 744 <sup>8</sup>	88 503	-20,8

Figure 15 – Consommation d'énergie pour tous les sites



Source : OEB

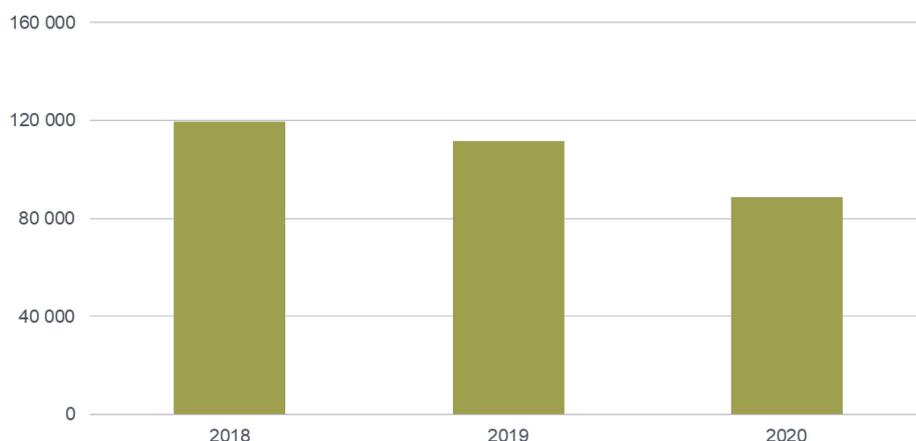
<sup>6</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

<sup>7</sup> Les données de décembre 2020 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer la comparabilité des données, la consommation pour décembre a été estimée à partir de la consommation mensuelle moyenne de janvier à novembre 2020. Tout écart sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>8</sup> Les données 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport de l'année dernière. Ce chiffre a été mis à jour.

<sup>9</sup> Les données 2020 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2019 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Tout écart sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine.

Figure 16 – Consommation d'eau courante pour tous les sites (m<sup>3</sup>)



Source : OEB

Tableau 10 – Sortie (tous sites)

Sortie	Unité	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
Émissions de CO <sub>2</sub> issues de l'électricité, du chauffage, des pertes de produit de refroidissement et des déplacements professionnels	t CO <sub>2</sub> e	8 800 <sup>10</sup>	6 713 <sup>11</sup>	4 595 <sup>12</sup>	-31,6
Production de déchets résiduels	t	557	395	238	-39,8
Eaux usées	m <sup>3</sup>	108 332	102 070 <sup>13</sup>	80 150	-21,5

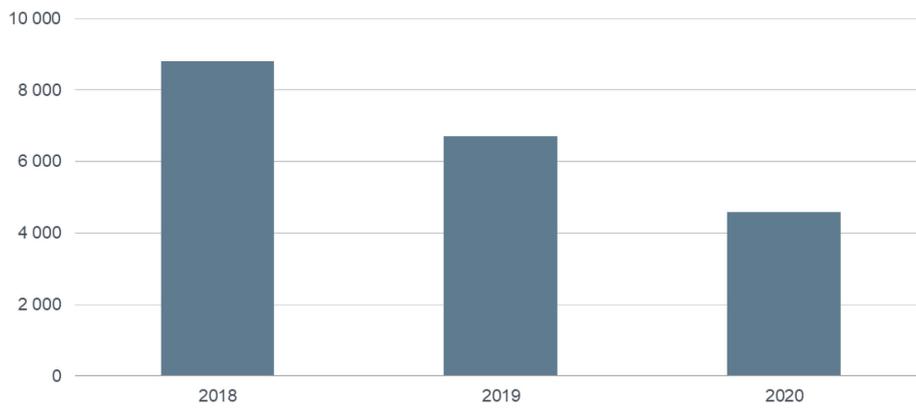
<sup>10</sup> Les données de consommation électrique 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

<sup>11</sup> Les données de consommation d'énergie thermique 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport de l'année dernière. Ce chiffre a été actualisé.

<sup>12</sup> Les données de consommation d'énergie thermique 2020 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2019 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Tout écart sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine.

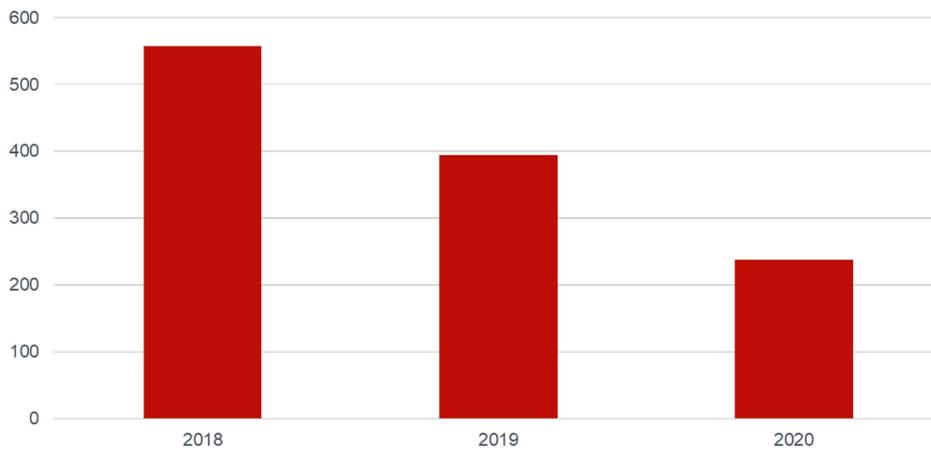
<sup>13</sup> Les données 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport de l'année dernière. Ce chiffre a été actualisé.

Figure 17 – Émissions de CO<sub>2</sub> issues de l'électricité, du chauffage, des pertes de produit de refroidissement et des déplacements professionnels pour tous les sites (t CO<sub>2</sub>e)



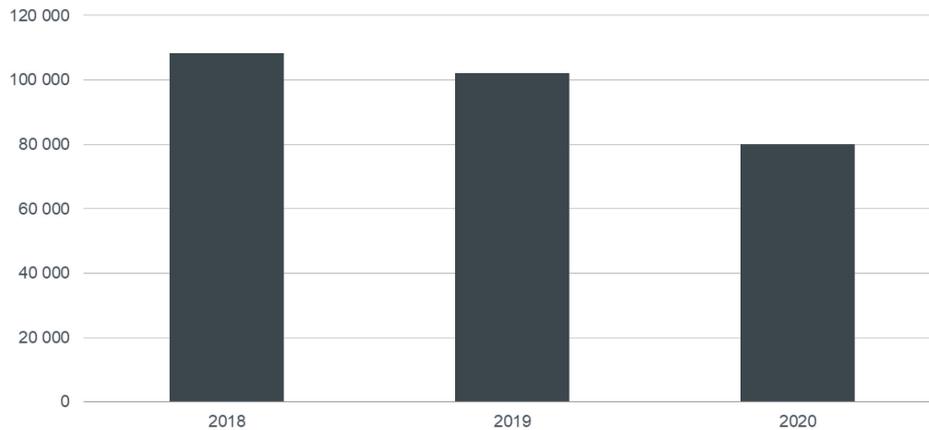
Source : OEB

Figure 18 – Production de déchets résiduels pour tous les sites (t)



Source : OEB

Figure 19 – Production d'eaux usées pour tous les sites (m<sup>3</sup>)



Source : OEB

## 5.2 Énergie

La consommation d'électricité et d'énergie thermique représente l'aspect environnemental majeur à l'OEB et celui qui génère les coûts les plus élevés. L'électricité est destinée aux utilisations suivantes :

- Refroidissement, ventilation et climatisation
- Éclairage des bureaux et des espaces publics
- Matériel informatique (ordinateurs et imprimantes)

L'énergie thermique est fournie dans les différents services en provenance de plusieurs sources. Alors que les bâtiments de Munich Isar, Munich PschorrHöfe et Vienne utilisent le chauffage urbain, ceux de Berlin et La Haye utilisent du gaz naturel. Dans le nouveau bâtiment principal de La Haye, un système de récupération de chaleur et des pompes à chaleur fournissent l'énergie thermique.

À La Haye, Munich et Vienne, le système de surveillance et de contrôle de l'énergie offre des informations précieuses sur les sources de consommation (installations, zones de production, etc.) où il serait éventuellement possible de réduire la consommation d'énergie. Ces informations peuvent être utilisées pour optimiser les installations telles que les systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation) et ainsi contribuer à réduire la consommation d'électricité.

Consommation totale  
d'électricité 2020 :  
35 050 MWh

**-10,6 %**  
Comparaison avec  
2019

Consommation totale  
d'énergie thermique  
(après correction des  
facteurs  
météorologiques)  
2020 :  
29 959 MWh

**-6,2 %**  
Comparaison avec  
2019

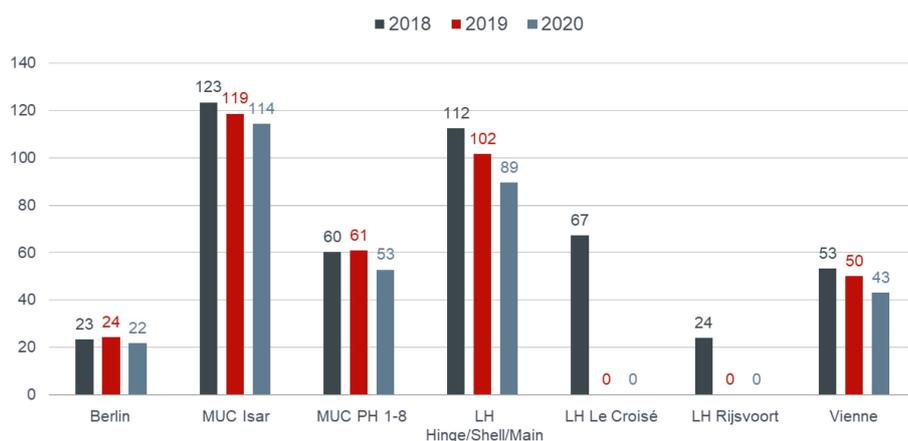
Les tableaux et graphiques ci-dessous montrent la consommation totale d'électricité et d'énergie thermique pour chaque site (en valeur absolue et par mètre carré de surface au sol). La consommation électrique générale a diminué de 10,6 % par rapport à 2019, moins que prévu compte tenu du faible taux d'occupation des bâtiments. Les unités de climatisation et de ventilation ont beaucoup fonctionné, en dépit de la fermeture des cantines, cafétérias et installations sportives durant plusieurs semaines et du pourcentage des effectifs en télétravail.

Pour les mêmes raisons, la consommation d'énergie thermique spécifique après correction des facteurs météorologiques à Munich n'a que légèrement diminué (PschorrHöfe) ou a augmenté (Isar) : les systèmes de ventilation ont été réglés sur une utilisation de l'air extérieur plutôt que l'air recyclé, ce qui entraîne un recours plus important au chauffage quand la température extérieure baisse. Néanmoins, la consommation d'énergie thermique spécifique après correction des facteurs météorologiques a baissé de 6,2 % par rapport à 2019. D'importantes réductions ont été atteintes à La Haye et Vienne. À La Haye, de nouvelles mesures ont permis de mieux suivre la consommation et la distribution d'énergie dans les bâtiments. Le fonctionnement optimisé des pompes à chaleur géothermique a permis de limiter le recours au chauffage au gaz naturel. Même si ces pompes fonctionnent à l'électricité, la consommation électrique totale a également reculé de près de 12 %. À Vienne, la forte baisse de la consommation liée au chauffage urbain est principalement due à une moindre occupation du bâtiment.

Tableau 11 – Consommation d'électricité totale pour tous les sites 2018-2020 (en MWh par an)

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
<b>Berlin<sup>14</sup></b>	462	480	429 <sup>15</sup>	-10,7
<b>MUC Isar</b>	8 379	8 052	7 763	-3,6
<b>MUC PH 1-8</b>	10 743	10 863	9 403	-13,4
<b>LH Hinge/Shell/Main</b>	19 065	19 301	16 998	-11,9
<b>LH Le Croisé</b>	1 503	0	0	-
<b>LH Rijsvoort</b>	255 <sup>16</sup>	0	0	-
<b>Vienne</b>	564	531	457	-14,0
<b>Total</b>	<b>40 971</b>	<b>39 227</b>	<b>35 050</b>	<b>-10,6</b>

Figure 20 – Consommation électrique (kWh par m<sup>2</sup> de surface)



Source : OEB

<sup>14</sup> Les chiffres relatifs à la consommation d'électricité sur le site de Berlin de l'OEB représentent des estimations qui reposent sur la répartition par le propriétaire de la consommation d'électricité générale entre les différents locataires en fonction de la dimension de l'espace loué par ces derniers dans le bâtiment.

<sup>15</sup> Les données de décembre 2020 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer la comparabilité des données, la consommation pour décembre a été estimée à partir de la consommation mensuelle moyenne de janvier à novembre 2020. Tout écart sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>16</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

Tableau 12 – Consommation d'énergie thermique totale (en MWh par an)

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
<b>Berlin</b>	1 849	2 050 <sup>17</sup>	2 050 <sup>18</sup>	0
<b>MUC Isar<sup>19</sup></b>	7 577	8 212	8 746	+6,5
<b>MUC PH 1-8</b>	9 667	9 835	9 951	+1,2
<b>LH Hinge/Shell/Main</b>	12 814	7 932 <sup>20</sup>	6 578 <sup>20</sup>	-17,1
<b>LH Le Croisé</b>	1 477	0	0	-
<b>LH Rijsvoort</b>	1 545 <sup>21</sup>	0	0	-
<b>Vienne</b>	678	684	622	-9,1
<b>Total</b>	<b>35 607</b>	<b>28 513</b>	<b>27 947</b>	<b>-2,7</b>

Tableau 13 – Consommation d'énergie thermique totale après correction des facteurs météorologiques (en MWh par an)

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
<b>Berlin</b>	2 164	2 419 <sup>17</sup>	2 273 <sup>18</sup>	-6,0
<b>MUC Isar<sup>19</sup></b>	8 661	9 197	9 324	+1,4
<b>MUC PH 1-8</b>	11 051	11 016	10 586	-3,9
<b>LH Hinge/Shell/Main</b>	13 477	8 537 <sup>20</sup>	7 160 <sup>20</sup>	-16,1
<b>LH Le Croisé</b>	1 553	0	0	-
<b>LH Rijsvoort</b>	1 625 <sup>21</sup>	0	0	-
<b>Vienne</b>	710	766	637	-16,9
<b>Total</b>	<b>39 241</b>	<b>31 935</b>	<b>29 959</b>	<b>-6,2</b>

<sup>17</sup> Les données 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport de l'année dernière. Ce chiffre a été actualisé.

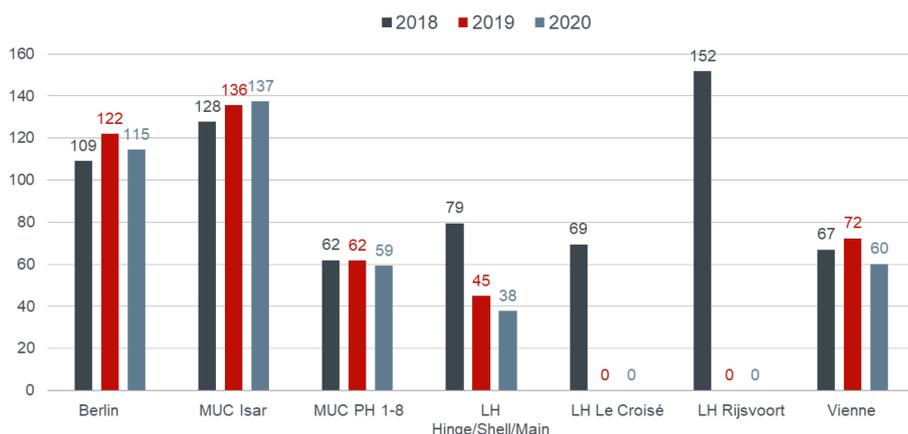
<sup>18</sup> Les données 2020 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2019 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Tout écart sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>19</sup> Dans le bâtiment Isar de Munich, le chauffage urbain est fourni sous forme de vapeur. Le facteur de conversion entre la vapeur et le kWh est établi par le fournisseur d'énergie. Ce facteur est le même pour l'ensemble du système de chauffage urbain de Munich.

<sup>20</sup> Ces données ne comprennent pas l'électricité nécessaire au fonctionnement des pompes à chaleur.

<sup>21</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

Figure 21 – Consommation d'énergie thermique après correction des facteurs météorologiques (kWh par m<sup>2</sup> de surface)



Source : OEB

Nous sommes conscients que certaines baisses constatées dans notre consommation énergétique sont contrebalancées par des émissions liées à la bascule en télétravail. Une évaluation précise de ces effets nécessiterait des informations très détaillées sur la situation spécifique de chaque membre du personnel (par exemple, nombre de personnes au domicile avant et durant la pandémie, type et taille du logement, habitudes en matière de chauffage). Compte tenu de la pertinence d'une telle évaluation dans la nouvelle normalité, nous prévoyons de concevoir et de mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation des émissions liées au télétravail, afin de mieux calculer l'empreinte environnementale globale de l'OEB.

### 5.3 Eaux et eaux usées

Sur tous les sites, l'eau est fournie par le distributeur municipal. L'essentiel de l'eau courante est destinée aux sanitaires et aux cuisines. Dans les bâtiments Isar et PschorrHöfe de Munich et dans le nouveau bâtiment principal et ceux de Shell et Hinge de La Haye, l'eau courante est utilisée non seulement pour le système de climatisation mais aussi pour l'arrosage des plantes et des espaces verts sur le site. La contamination des eaux usées provient presque uniquement de substances organiques. Certains sites disposent, si nécessaire, de séparateurs de graisse, qui éloignent les impuretés éventuellement présentes dans les eaux usées.

Consommation d'eau totale  
2020 :  
88 503 m<sup>3</sup>  
  
-20,8 %  
Comparaison avec  
2019

La consommation d'eau de l'OEB a diminué de 14 à 35 % sur les différents sites. La pandémie de COVID-19 a limité la consommation d'eau dans les cuisines, cantines et à des fins sanitaires. Par ailleurs, la fréquence des activités de ménage et de nettoyage a été ajustée à l'occupation réelle des locaux. La moindre réduction de la consommation d'eau courante à Vienne par rapport aux autres sites s'explique par un dysfonctionnement du système d'irrigation dans le jardin début 2020.

Tableau 14 – Consommation d'eau (en m<sup>3</sup> par an)

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
<b>Berlin</b>	3 000	2 657 <sup>22</sup>	1 725	-35,1
<b>MUC Isar</b>	23 102	26 684	22 246	-16,6
<b>MUC PH 1-8</b>	43 770	44 972	33 363	-25,8
<b>LH Hinge/Shell/Main</b>	42 554	35 451	29 469	-16,9
<b>LH Le Croisé</b>	3 213	0	0	-
<b>LH Rijsvoort</b>	1 998 <sup>23</sup>	0	0	-
<b>Vienne</b>	1 882	1 980	1 700	-14,1
<b>Total</b>	<b>119 519</b>	<b>111 744</b>	<b>88 503</b>	<b>-20,8</b>

<sup>22</sup> Les données 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport de l'année dernière. Ce chiffre a été actualisé.

<sup>23</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

## 5.4 Déchets

Afin de garantir que les déchets sont collectés et éliminés de manière distincte, l'OEB a mis au point un système de tri des déchets avec des conteneurs à déchets clairement identifiables et reconnaissables, dans l'ensemble des sites. Les agents sont sensibilisés à la prévention de production de déchets, au recyclage et à la bonne évacuation des déchets. L'essentiel des déchets quotidiens de l'ensemble des sites se compose de déchets résiduels et de papier.

À Berlin, les quantités de déchets résiduels et de déchets alimentaires sont calculées sur la base du volume des conteneurs et de la fréquence de passage des entreprises chargées de la collecte des déchets, car ces quantités ne sont pas pesées. Il en va de même pour les déchets résiduels et les déchets de papier à Vienne.

Sur tous les sites, la production de déchets a diminué d'au moins un quart par rapport à 2019. Les déchets alimentaires affichent la plus forte baisse (-60,7 %), reflet de la chute du nombre de repas servis. Ce nombre a diminué de près de 70 % sur l'ensemble des sites, en raison de la fermeture complète des cantines durant plusieurs semaines, puis de leur réouverture avec des capacités limitées. Cette chute de la fréquentation se retrouve également dans la baisse des déchets en sortie des séparateurs de graisse.

La baisse des déchets de papier (-26,4 %) et des déchets résiduels (-39,8 %) s'explique en partie par la moindre occupation des locaux. Cette tendance est principalement à mettre au crédit de la numérisation accélérée du processus de délivrance des brevets. D'importantes économies ont ainsi pu être réalisées sur la consommation de papier (voir la section 5.6) et, par voie de conséquence, sur les déchets associés.

Production de  
déchets résiduels  
2020 :  
238 t

**-39,8 %**  
Comparaison avec  
2019

Tableau 15 – Production totale de déchets résiduels (t par an)

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Évolution 2019-2020 en %</b>
<b>Déchets résiduels</b>				
<b>Berlin</b>	40	40	40	0
<b>MUC Isar</b>	59	59	34	-41,9
<b>MUC PH 1-8</b>	131	122	59	-51,3
<b>LH Hinge/Shell/Main</b>	239	159	89	-43,9
<b>LH Le Croisé</b>	39	0	0	-
<b>LH Rijsvoort</b>	34	0	0	-
<b>Vienne</b>	15	15	15	0
<b>Total</b>	<b>557</b>	<b>395</b>	<b>238</b>	<b>-39,8</b>
<b>Déchets de papier</b>				
<b>Berlin</b>	17	19	18	-5,3
<b>MUC Isar</b>	125	156	137	-12,4
<b>MUC PH 1-8</b>	197	148	96	-35,3
<b>LH Hinge/Shell/Main</b>	351	239	157	-34,4
<b>LH Le Croisé</b>	35	0	0	-
<b>LH Rijsvoort</b>	17	0	0	-
<b>Vienne</b>	24	24	24	0
<b>Total</b>	<b>766</b>	<b>587</b>	<b>432</b>	<b>-26,4</b>

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
<b>Déchets alimentaires</b>				
Berlin	11	12	12	0
MUC Isar	38	37	13	-64,2
MUC PH 1-8	76	81	30	-63,3
LH Hinge/Shell/Main	59	71	24	-66,2
LH Le Croisé	5	0	0	-
LH Rijsvoort	5	0	0	-
Vienne	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>201</b>	<b>79</b>	<b>-60,7</b>
<b>Déchets des séparateurs à graisses</b>				
Berlin	10	12	11	-10,0
MUC Isar	132	150	132	-12,0
MUC PH 1-8	182	118	102	-14,0
LH Hinge/Shell/Main	100	114	58	-48,9
LH Le Croisé	0	0	0	-
LH Rijsvoort	0	0	0	-
Vienne	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>424</b>	<b>395</b>	<b>303</b>	<b>-23,2</b>

## 5.5 Émissions de CO<sub>2</sub>

Les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux activités de l'OEB sont calculées pour la consommation d'énergie, les pertes de produits de refroidissement et les déplacements professionnels. Elles sont indiquées en équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2e</sub>), qui prennent en compte les émissions des sept gaz à effet de serre désignés par le Protocole de Kyoto (le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>)). Un aperçu des facteurs d'émission utilisés pour le calcul de l'empreinte carbone figure en annexe (section 8.4).

Les autres émissions atmosphériques telles que le SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre), le NO<sub>x</sub> (oxyde d'azote) et les particules ne sont prises en compte que si elles sont émises directement depuis l'un de nos sites. Cela ne s'applique qu'à la consommation de gaz naturel sur les sites de Berlin et La Haye. Ces émissions étant mineures, elles sont présentées avec les principaux indicateurs en annexe (section 8.3). La plupart de nos émissions de CO<sub>2</sub> sont issues de notre consommation d'énergie thermique. Pour minimiser les émissions, nous nous attachons donc essentiellement à réduire la consommation d'énergie. Nous cherchons à recourir à de l'électricité et du chauffage urbain "verts", plus respectueux de l'environnement que le gaz naturel ou le fioul domestique. Les installations de chauffage font également l'objet d'un entretien et d'un suivi réguliers.

En 2020, les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation énergétique ont diminué de 14,5 % par rapport à 2019. Tous nos sites, à l'exception de Le Croisé et de Rijsvoort à La Haye, utilisent de l'électricité verte depuis plusieurs années. Le bail de location des bâtiments Le Croisé et Rijsvoort ayant été résilié fin 2018, toute l'électricité utilisée par l'OEB est issue de sources renouvelables depuis 2019. Bien que la consommation d'énergie thermique sur les sites de Munich n'ait pas baissé de manière significative par rapport à 2019, les émissions de CO<sub>2</sub> associées ont diminué. Cette divergence s'explique par la revue à la baisse du facteur de conversion utilisé pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> issues du chauffage urbain, établi par le fournisseur d'énergie. À La Haye, l'optimisation de l'usage et du contrôle des pompes à chaleur a permis de réduire la consommation de gaz naturel pour le chauffage et, par conséquent, les émissions de CO<sub>2</sub>.

Les autres émissions liées à l'utilisation des bâtiments sont dues aux pertes occasionnelles de produit de refroidissement, qui sont dues à des défaillances ou des réparations des installations de refroidissement. La maintenance des installations de refroidissement est réalisée à intervalles rapprochés, afin de minimiser le risque de pertes de produit de refroidissement. En 2018, le site de Vienne a connu une fuite, ce qui explique le niveau élevé des émissions de CO<sub>2</sub> sur ce site.

Émissions de CO<sub>2</sub>  
dues à la  
consommation  
énergétique  
2020 :  
4 142 t CO<sub>2e</sub>  
  
-14,5 %  
Comparaison avec  
2019

Tableau 16 – Émissions totales de CO<sub>2</sub> issues de l'électricité, du chauffage et des pertes de produit de refroidissement<sup>24</sup> (t CO<sub>2</sub>e par an)

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
<b>Berlin</b>	374	414	413	-0,2
<b>MUC Isar<sup>25</sup></b>	1 209	1 315	1 158	-11,9
<b>MUC PH 1-8<sup>25</sup></b>	1 748	1 659	1 272	-23,4
<b>LH Hinge/Shell/Main</b>	2 589	1 960	1 631	-16,8
<b>LH Le Croisé</b>	471	0	0	-
<b>LH Rijnsvoort</b>	341	0	0	-
<b>Vienne<sup>26</sup></b>	147	14	12	-9,1
<b>Total</b>	<b>6 878</b>	<b>5 362</b>	<b>4 486</b>	<b>-16,3</b>

Après la consommation d'énergie, les déplacements professionnels représentent la deuxième cause d'émissions de CO<sub>2</sub> pour l'OEB. À l'OEB, les déplacements consistent essentiellement en des déplacements professionnels entre les sites. Dans une moindre mesure, il arrive au personnel de se déplacer pour rencontrer des clients et d'autres partenaires ou pour assister à des conférences et autres événements.

Les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements en train avaient déjà diminué les années précédentes, et elles avaient été fixées à zéro en 2018 car les compagnies ferroviaires des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Autriche ont désormais recours à des énergies renouvelables, au moins pour les clients professionnels. Depuis lors, le transport aérien est la seule source d'émissions de CO<sub>2</sub> issues de déplacements professionnels prise en considération pour l'EMAS.

Dès le début de la pandémie, des restrictions ont été mises en place sur les voyages à destination de pays où le virus circulait fortement. Les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux voyages en avion ont diminué de près de 92 %, soit une économie d'environ 1 250 tonnes de CO<sub>2</sub>e. La prolongation des restrictions jusqu'en septembre 2021 permettra de réaliser de nouvelles économies.

Émissions de CO<sub>2</sub>  
issues des  
déplacements en  
avion  
2020 :

109 t CO<sub>2</sub>e

**-92 %**  
Comparaison avec  
2019

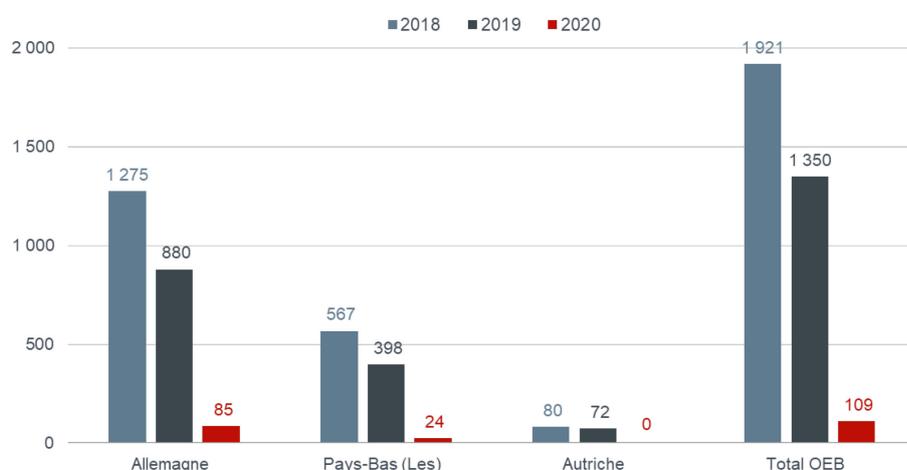
<sup>24</sup> La mise à jour des données PRG pour les produits de refroidissement peut générer des écarts par rapport aux chiffres du rapport précédent.

<sup>25</sup> Le facteur de conversion entre l'énergie thermique et le CO<sub>2</sub>e est établi par le fournisseur d'énergie. Il est identique pour toute l'énergie thermique issue de chauffage urbain provenant de ce fournisseur.

<sup>26</sup> Le facteur de conversion entre l'énergie thermique et le CO<sub>2</sub>e a été établi par le fournisseur d'énergie en 2015. Aucune mise à jour n'est disponible.

Même si la crise sanitaire explique en grande partie cette chute, nous poursuivons nos efforts de rationalisation des déplacements professionnels et de travail à distance. Conformément à notre objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels, nous encourageons le personnel à utiliser des moyens alternatifs de collaboration et de communication (par exemple, les vidéoconférences). Nous recommandons de privilégier le train, dans la mesure du possible, pour les déplacements jugés nécessaires. En outre, avec toujours l'objectif de limiter les déplacements entre sites, l'OEB encourage ses organes de direction à se réunir en ligne, et fournit si nécessaire des services d'interprétation simultanée à distance. La même recommandation s'applique aux procédures orales.

Figure 22 – Émissions de CO<sub>2</sub> issues des déplacements en avion (t CO<sub>2</sub>e)



Source : American Express Global Business Travel

## 5.6 Consommation de papier

La consommation de papier est un indicateur clé de notre performance environnementale et de la numérisation de nos processus. Notre consommation totale de papier a baissé de 47,5 % par rapport à 2019. La pandémie a considérablement accéléré la numérisation de notre cœur de métier, la procédure de délivrance de brevets, car la plupart de nos agents ont basculé en télétravail, avec un accès limité à des imprimantes et dossiers papier.

En quelques semaines, nous avons mis l'équipement nécessaire à disposition du personnel travaillant à domicile, déployé de nouveaux outils logiciels (notamment Patent Workbench) et fait évoluer les processus qui reposaient encore sur la disponibilité du dossier papier. Ces changements ont permis de réaliser des économies massives de papier imprimé, même en tenant compte des impressions faites à domicile dans un contexte de télétravail.

Consommation de papier totale 2020 : 65 millions de feuilles

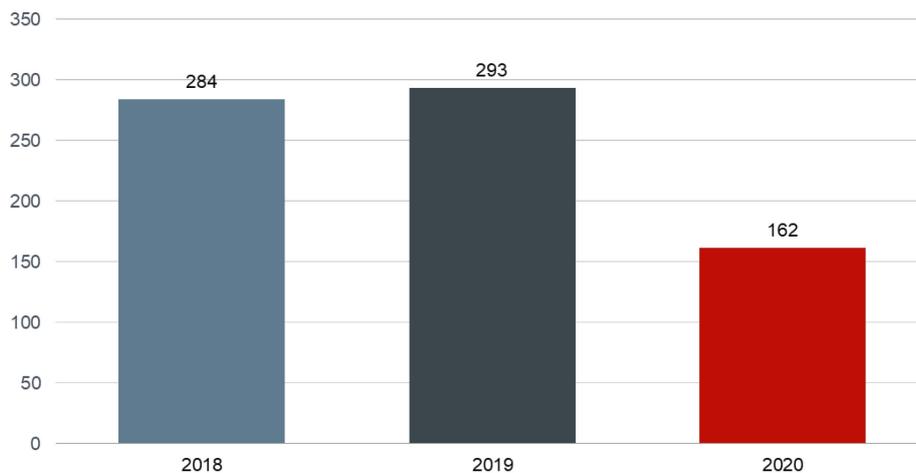
**-47,5 %**  
Comparaison avec 2019

La consommation de papier par produit est ainsi tombée en 2020 à son niveau le plus bas depuis le lancement de l'EMAS. En outre, nous pouvons tirer des leçons de ces efforts en réponse à la crise sanitaire pour continuer à consommer moins de papier, parallèlement à la poursuite de la numérisation de nos processus.

Tableau 17 – Consommation de papier par site (en feuilles de papier)

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 en %
<b>Berlin</b>	2 792 500	2 227 500	1 403 000	-37,0
<b>Munich<sup>27</sup></b>	53 889 180	58 730 000	29 600 000	-49,6
<b>La Haye</b>	65 160 000	62 330 000	33 840 000	-45,7
<b>Vienne</b>	338 250	326 525	108 400	-66,8
<b>Total</b>	<b>122 179 930</b>	<b>123 614 025</b>	<b>64 951 400</b>	<b>47,5</b>

Figure 23 – Consommation de papier (feuilles) par produit<sup>28</sup>



Source : OEB

<sup>27</sup> À Munich, la consommation de papier n'est indiquée que pour le site dans son ensemble (Isar et PschorrHöfe).

<sup>28</sup> "Produit" désigne un processus d'examen de brevet.



### **Durabilité des TIC et informatique "verte"**

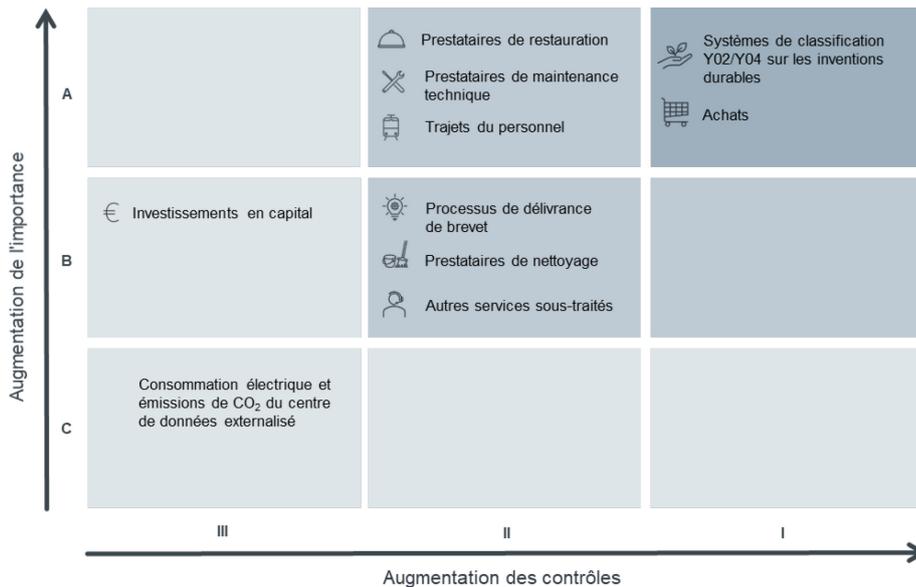
*Au niveau mondial, l'informatique est responsable de quelque 4 % des émissions de gaz à effet de serre, un chiffre qui devrait augmenter dans les années à venir. De par la nature de ses activités, l'OEB est fortement tributaire des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'exercice de ses missions. La numérisation croissante des processus ne peut que renforcer cette tendance. La durabilité des TIC est donc un aspect essentiel de la performance environnementale de l'OEB. Les systèmes informatiques et les flux de travail numérisés de bout de bout prenant chaque jour plus d'importance dans les activités de l'OEB, il est essentiel de choisir des solutions respectueuses de l'environnement, ainsi que des méthodes durables et efficaces pour les exploiter.*

*Pour faciliter le choix de systèmes intelligents et durables, l'OEB a élaboré une politique spécifique et lancé un projet consacré à la durabilité des TIC dans le plan stratégique 2023. Ce projet a pour objectif de réduire la consommation d'électricité et les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux TIC. La réalisation de cet objectif passera par un travail sur différents aspects : exploitation durable des TIC, partenariat avec d'autres fonctions de l'organisation pour mettre en place des processus métier plus durables, instauration d'une culture de la durabilité des TIC dans l'ensemble de l'OEB.*

## 5. Aspects environnementaux indirects

Tous les aspects environnementaux indirects stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence pour l'OEB. La figure 24 illustre les aspects environnementaux indirects identifiés à l'OEB. Pour une évaluation détaillée, voir section 8.2 (annexe).

Figure 24 – Aspects environnementaux indirects de l'OEB



Source : OEB

### 6.1 Achat de biens et de services

En termes d'achats durables, des améliorations ont été réalisées grâce aux modifications réglementaires de ces dernières années qui permettent de prendre en compte les critères environnementaux lors des décisions d'achat. Tous les agents responsables des processus d'achat sont tenus de prendre en compte les aspects environnementaux chaque fois que cela est possible. Les principaux services sous-traités ayant un impact environnemental sont la restauration, le nettoyage et la gestion des installations techniques.

Dans la mesure du possible, l'OEB évite d'utiliser des produits contenant des substances dangereuses et privilégie les produits neutres en carbone, conformément à ses objectifs environnementaux. En 2020, les mesures sanitaires imposées par la pandémie sont entrées en contradiction avec certains de ses objectifs. Dans les premières semaines qui ont suivi la réouverture des cantines, des emballages jetables ont dû être utilisés pour les plats à emporter. Des emballages biodégradables ont ensuite été utilisés, dans la mesure du possible, et la vaisselle de nouveau utilisée pour les agents de retour sur site. En outre, la part du bio a diminué par rapport à 2019 en raison des difficultés économiques et opérationnelles qu'ont connues nos prestataires de services. Nous avons également ajusté les plans de nettoyage de nos bureaux en fonction de l'occupation réelle des bâtiments. Le cycle de nettoyage a été réduit, avec un accent mis sur le nettoyage et la désinfection en profondeur des espaces utilisés.

## **6.2 Trajets du personnel**

En 2020, nous avons travaillé à l'amélioration de notre base de données pour mieux évaluer les émissions liées aux déplacements de nos agents depuis/vers le bureau. Cette initiative a débouché sur la mise au point d'un tableau de bord qui montre les émissions liées aux trajets domicile-bureau pour l'OEB dans son ensemble. Ce calcul prend en compte les éléments suivants : (a) la distance estimée parcourue par agent ; (b) les données liées aux niveaux d'occupation des bâtiments ; (c) la répartition entre les différents moyens de transport, sur la base des tendances en matière de mobilité publiées par les instituts de recherche pour les zones concernées.

Nous sommes ainsi en mesure d'identifier les déplacements domicile-travail comme une source importante d'émissions, certes indirectes, de gaz à effet de serre liées aux activités de l'OEB. En 2019, les émissions estimées s'élevaient à près de 1 700 t CO<sub>2</sub>e, soit 25 % de plus que les émissions des voyages en avion. Le recours massif au télétravail a provoqué un plongeon de 52 % de ces émissions estimées (800 t CO<sub>2</sub>e en 2020). Toutefois, les agents se rendant sur site ont privilégié l'usage de la voiture, le personnel ayant reçu la recommandation d'éviter les transports publics pour minimiser le risque d'exposition au COVID-19.

L'OEB entend tirer parti de cette expérimentation de nouveaux modes de fonctionnement imposée par la gestion de la crise sanitaire. Il souhaite offrir à ses agents une plus grande flexibilité quant à leur lieu de travail et contribuer ainsi à leur bien-être. Nous continuerons à encourager l'utilisation des transports publics et des vélos pour le personnel sur site : le personnel de Munich bénéficie de programmes pour l'achat de titres de transport et des plans sont mis en œuvre pour étendre cette mesure à d'autres sites. En outre, de nouveaux espaces, couverts et clos, ont été aménagés pour garer en toute sécurité les vélos. À Munich et à La Haye, l'OEB augmente progressivement le nombre de stations de recharge électrique. L'étape suivante consiste à lancer un concept de mobilité complet pour réduire les émissions liées aux déplacements professionnels et aux trajets domicile-travail, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque site de l'OEB.

### **6.3 Impact des services**

L'OEB promeut activement la diffusion des technologies durables en mettant à la disposition du public des informations sur les inventions par le biais de ses bases de données relatives aux brevets. Il soutient ainsi directement le développement de technologies respectueuses du climat. Pour faciliter l'accès à ces informations, l'OEB a mis au point un système de classification des brevets associé aux technologies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les technologies d'atténuation se concentrent sur le contrôle, la réduction ou la prévention des émissions anthropiques de gaz à effet de serre, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015. Les technologies d'adaptation soutiennent les actions humaines dans l'adaptation aux effets déjà visibles du changement climatique.

Le système de classification des brevets Y02/Y04S qui en résulte simplifie la recherche de brevets pertinents. Il aide ainsi à cartographier les technologies durables, identifier les tendances et faciliter la recherche et le développement. Ce système s'est imposé comme norme mondiale pour la recherche de brevets dans le domaine des technologies pour lutter contre le changement climatique. Il est couramment utilisé par les offices des brevets, les agences gouvernementales, les organisations intergouvernementales et les universitaires pour produire des analyses empiriques et soutenir la prise de décision dans ce domaine.

En coopération avec des partenaires internationaux tels que le Programme des Nations unies pour l'environnement, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et, plus récemment, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'OEB a étudié le potentiel du système des brevets dans la lutte contre le changement climatique. À titre d'exemple, en 2020, nous avons publié une étude sur l'innovation dans les batteries et les technologies de stockage de l'électricité en collaboration avec l'AIE. Cette étude soulignait l'importance de ces technologies dans la transition vers une énergie propre. Ces partenariats ont permis de diffuser des informations sur les brevets bien au-delà des cercles traditionnels d'experts dans ce domaine. Ces outils permettent aux utilisateurs – qu'il s'agisse d'entreprises, d'inventeurs, de chercheurs ou de responsables politiques – d'exploiter pleinement le potentiel de cette inestimable source de connaissances.

## 6. Activités de soutien au SP2023

Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de réduire au minimum notre empreinte environnementale. Au titre du SP2023, nous avons déterminé des objectifs à long terme : économies d'énergie, amélioration de l'efficacité de gestion des ressources, prévention de la production de déchets et restauration bio. Ces objectifs nous permettront d'entreprendre une approche stratégique qui complétera notre suivi annuel et assurera le respect de nos engagements au cours du temps.

Pour atteindre ces objectifs généraux, l'équipe centrale responsable de la gestion environnementale définit chaque année un plan d'action environnemental comprenant des objectifs et des mesures d'amélioration. Ce plan d'action tient compte de l'évolution des aspects environnementaux, des propositions d'amélioration résultant d'audits internes et d'inspections externes, ainsi que des propositions d'employés et de groupes environnementaux. Il prend également en compte les meilleures pratiques de gestion environnementale recommandées dans le document de référence sectorielle de la Commission européenne relatif à l'administration publique<sup>29</sup> et s'en sert comme source d'inspiration pour l'élaboration de mesures d'amélioration.

Les restrictions dues au COVID-19 ne nous ont pas empêchés d'agir en faveur de l'environnement. Les tableaux ci-dessous présentent les principales mesures mises en œuvre en 2020 ainsi que celles prévues pour 2021 et 2022. Les mesures qui concernent les installations techniques font uniquement référence aux bâtiments dont l'OEB est propriétaire, les bâtiments loués étant exploités et entretenus par leurs propriétaires.

Nombre total de  
mesures  
d'amélioration prises  
en 2020 :

**31**

---

<sup>29</sup> Décision de la Commission (UE) 2019/61 du 19 décembre 2018.

## 7.1 Énergie

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Déploiement de nouveaux ordinateurs portables à plus basse consommation d'énergie	Tous les sites	300 MWh par an	Terminé
Mise en œuvre de la déduplication des données (technique permettant d'éliminer les copies en double des données)	Tous les sites	Capacité de stockage d'environ 1,1 million de Go	Terminé
Centre de données externalisé au Luxembourg, avec un meilleur rendement énergétique et des normes environnementales plus strictes	Tous les sites	Réduction des émissions indirectes liées à l'exploitation du centre de données	Terminé
Détermination d'un indicateur pour mesurer l'efficacité du transfert du centre de données de La Haye vers le Luxembourg	Tous les sites	Meilleur suivi de la consommation d'énergie de nos centres de données	Terminé
Définition des exigences et sélection d'un prestataire pour éco-concevoir le nouvel intranet et le nouveau site web EPO.org afin d'améliorer leur empreinte écologique	Tous les sites	Réduction de la consommation d'énergie directe et indirecte	Terminé
Déploiement du logiciel de régulation des équipements de chauffage et de refroidissement en fonction des conditions météorologiques (PH 6 et 8)	Munich PH	425 MWh d'énergie thermique et 146 MWh d'électricité par an (estimation)	Terminé
Installation d'un éclairage LED dans les parkings souterrains (PH 7 et 8)	Munich PH	65,7 MWh par an	Terminé
Optimisation du centre de données : amélioration de l'architecture de la climatisation	Munich PH	Réduction de la consommation d'énergie directe	Terminé
Optimisation du centre de données : virtualisation des serveurs et redimensionnement de l'infrastructure physique	Munich PH	Réduction de la consommation d'énergie directe	En cours
Installation d'un éclairage LED dans le parking de Shell	La Haye	5,1 MWh par an	Terminé

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Achat de compteurs supplémentaires pour mesurer la consommation électrique des équipements de commutation des réseaux informatiques	La Haye	Meilleur suivi de la consommation d'énergie des équipements TIC	Terminé
Installation d'une pompe à chaleur dans le nouveau bâtiment principal	La Haye	Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> dues à la consommation énergétique	Terminé
S'assurer du fonctionnement du système de dosage du nouveau bâtiment principal	La Haye	Meilleur suivi de la consommation d'énergie	Terminé
Mise en service d'un système de suivi des deux puits du nouveau bâtiment principal	La Haye	Plus grande efficacité grâce à un meilleur suivi de la consommation d'énergie	Terminé
Optimisation des effets du chauffage et de la climatisation (Hinge/Main)	La Haye	Réduction de la consommation d'énergie directe	Terminé
Remplacement des ampoules de l'éclairage de bureau par des LED	Berlin	135 kWh par an	En cours

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2021</b>			
Réduire la consommation énergétique des imprimantes en réseau local	Tous les sites	5,25 MWh par an	Terminé
Mise en place d'un tableau de suivi de la consommation énergétique des infrastructures TIC	Tous les sites	Meilleur suivi de la consommation d'énergie des équipements TIC	Terminé
Installation d'un éclairage LED dans les cages d'escalier	Munich (Isar)	12 MWh par an	Planifié
Évaluer les économies potentiellement réalisées grâce au logiciel de régulation des équipements de chauffage et de refroidissement en fonction des conditions météorologiques dans le nouveau bâtiment principal et le bâtiment Isar	Munich (Isar) La Haye	Réduction de la consommation d'énergie directe	Planifié
Déploiement du logiciel de régulation des équipements de chauffage et de refroidissement en fonction des conditions météorologiques à PschörrHöfe 1-5	Munich PH	982 MWh d'énergie thermique et 97 MWh d'électricité par an	Planifié
Installation d'un éclairage LED dans le parking souterrain (PH 1-5)	Munich PH	60 MWh par an	Planifié
Installation d'un éclairage LED dans les couloirs de PH 8	Munich PH	33 MWh par an	Planifié
Nouvel éclairage dans le parking souterrain de PH 6	Munich PH	10 MWh par an	En cours
Installation d'un éclairage LED dans les étages, l'auditorium et la passerelle entre Shell et Hinge	La Haye	97 MWh par an	Planifié
Adaptation du système de refroidissement pour le prestataire de restauration du nouveau bâtiment principal	La Haye	Réduction de la consommation d'énergie directe	En cours
Connexion du système de réservation des salles de réunion avec le système de gestion des bâtiments afin de gérer efficacement l'alimentation énergétique des salles de réunion	La Haye	Réduction de la consommation d'énergie directe	Planifié
Adaptation du système de ventilation de la cantine au nombre réel d'utilisateurs	Berlin	Réduction de la consommation d'énergie directe	Planifié

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>À partir de 2022</b>			
Installation d'un éclairage LED dans les étages de PH 1-6	Munich PH	1 300 MWh par an	Planifié

## 7.2 Eau

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2021</b>			
Utilisation de savons liquides exempt de microplastiques dans les sanitaires	Berlin	Remplacement d'environ 480 litres de savon contenant des microplastiques par an	Planifié

## 7.3 Déchets

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Collecte de jouets et de vêtements	Munich	20 m <sup>3</sup> de jouets et 20 m <sup>3</sup> de vêtements	Terminé
Ajout des "déchets biologiques" au système de tri des déchets	Berlin	Environ 3 120 l de déchets résiduels par an	Terminé
<b>2021</b>			
Collecte de jouets et de vêtements	Munich	20 m <sup>3</sup> de jouets et 20 m <sup>3</sup> de vêtements	Planifié

## 7.4 Émissions de CO<sub>2</sub>

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2021</b>			
Lancement de tableaux de bord interactifs sur les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels pour un suivi complet des émissions de CO <sub>2</sub> associées	Tous les sites	Sensibiliser le personnel à la manière dont chacun peut contribuer à améliorer l'empreinte environnementale de l'OEB	Terminé
Étendre le calcul et le reporting de l'empreinte carbone conformément au Protocole sur les gaz à effet de serre	Tous les sites	L'adoption d'un cadre reconnu au niveau mondial pour rendre compte de notre empreinte environnementale contribuera à la transparence sur nos émissions de CO <sub>2</sub> et permettra des comparaisons avec d'autres organisations.	Planifié
Élaborer et mettre en œuvre à l'OEB une gestion de la mobilité pour les déplacements professionnels et les trajets domicile-bureau	Tous les sites	Réduire les émissions dues aux déplacements professionnels et aux trajets domicile-travail, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque site.	Planifié
Participer à l'initiative locale ClimateBase (Klimapakt2)	Munich	24 000 t CO <sub>2</sub> par an : économie potentielle estimée grâce au partage des expériences et bonnes pratiques entre toutes les organisations participant au Klimapakt2	Planifié

## 7.5 Consommation de papier

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Dossier de recherche papier à la demande : commande obligatoire pour l'impression de certains dossiers	Tous les sites	95 000 dossiers de recherche imprimés en moins	Terminé
Lancement/utilisation accrue de l'outil de numérisation des brevets (PWB) pour les agents chargés des formalités et d'étudier les demandes	Tous les sites	Après une mise en œuvre progressive, traitement numérisé de 98 % des tâches d'ici la fin de l'année	Terminé
Recueil d'information/enquête sur la manière de réduire la consommation de papier dans les activités quotidiennes	Tous les sites	Sensibilisation accrue, collecte de 399 suggestions rédigées par 182 agents	Terminé
<b>2021</b>			
Lancement d'un tableau de bord pour suivre la consommation de papier	Tous les sites	Sensibilisation, identification des sources/lieux de forte consommation, suivi de l'impact des mesures mises en œuvre	Terminé
Encourager le personnel à réduire sa consommation de papier en imprimant moins et en passant au mode d'impression P5000, qui permet d'économiser sur les feuilles à couverture verte	Tous les sites	Jusqu'à 5 millions de feuilles par an	Planifié
Projet pilote sur l'examen des demandes sans papier "Dossiers d'examen à la demande"	Tous les sites	Plus de 3 millions de feuilles par an	Planifié
Se passer des imprimantes de bureau et les éliminer de manière responsable	Tous les sites	Mise hors service de 800 imprimantes de bureau, économie de plus de 10 000 cartouches d'imprimante par an	Planifié
Planter des arbres	Munich	Sensibilisation	Planifié

## 7.6 Biodiversité

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Planter des géophytes autochtones à l'extérieur des bâtiments pour fournir des sources de nourriture supplémentaires aux insectes pendant les périodes de faible floraison	Munich (Isar et PH)	Plus de 10 000 bulbes plantés	Terminé
<b>2021</b>			
Ajout de plantes à fleurs sur le toit de PH 7 pour contribuer à la sauvegarde des abeilles à Munich	Munich PH	Protection de la biodiversité locale	Planifié

## 7.7 Communication et implication du personnel

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Participation à la Journée du nettoyage numérique	Tous les sites	Suppression de près de 1,9 million d'e-mails d'une taille moyenne de 50 Ko	Terminé
Présentation de la politique BIT sur la durabilité des TIC au personnel BIT	Tous les sites	Plus de 140 participants	Terminé
Conférence sur la finance verte à l'heure du déjeuner	Tous les sites	70 participants	Terminé
Sessions de webinaires de sensibilisation à la durabilité des TIC pour le personnel de l'OEB et les parties prenantes BIT internes	Tous les sites	Environ 40 participants par webinaire	Terminé
Atelier "zéro déchet" pour le personnel de l'OEB et leurs familles	Tous les sites	22 participants	Terminé

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2021</b>			
Organisation d'un déjeuner avec un intervenant renommé	Tous les sites	Plus de 200 participants attendus	Planifié
Organisation de conférences à l'heure du déjeuner sur différents sujets (p. ex. la pollution des océans, le transfert de technologies vertes, les systèmes de climatisation domestiques, les batteries domestiques et les panneaux solaires)	Tous les sites	Plus de 50 participants attendus	Planifié
Mis en place d'un hub environnemental sur l'intranet pour la communication interne et les échanges sur les sujets environnementaux	Tous les sites	Sensibilisation	En cours
Initiatives de partage des connaissances avec d'autres organisations internationales (européennes) et entreprises sur les sites concernés	Tous les sites	Sensibilisation	Planifié
Session en ligne avec l'équipe de direction principale pour sensibiliser les intervenants et partager des conseils sur les achats "verts"	Tous les sites	Réduction de l'impact environnemental lié à l'acquisition de biens et de services	Planifié
Organisation d'une présentation sur les plastiques et les emballages	Munich	Sensibilisation	Planifié
Organisation d'un salon de l'e-mobilité	La Haye	100-150 participants attendus	Planifié
Encourager à éteindre le chauffage dans les bureaux avant plusieurs jours de télétravail d'affilée	Berlin	Réduction de la consommation d'énergie directe	Planifié

## 7.8 Achat de biens et de services

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Accroître la sensibilisation aux critères de durabilité des TIC au sein de la direction principale et dans le service de gestion des fournisseurs de BIT	Tous les sites	Réduction de l'impact environnemental lié à l'acquisition de biens et de services	Terminé
Intégrer les critères de durabilité aux contrats suivants (date de départ en 2020) :	Tous les sites	Réduction de l'impact environnemental lié à l'acquisition de biens et de services	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournitures de bureau et informatiques</li> </ul>	Tous les sites	Critères environnementaux comptant pour 25 % de l'évaluation technique	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil technique en informatique</li> </ul>	Tous les sites	Les soumissionnaires sont invités à lister les mesures environnementales mises en œuvre	Terminé
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services de jardinage et d'aménagement paysager</li> </ul>	Munich	Les soumissionnaires sont invités à lister les mesures environnementales mises en œuvre	Terminé

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2021</b>			
Réduction au minimum des déplacements pour les projets de conseil (sur site ou hors site)	Tous les sites	Réduction des émissions indirectes liées à l'acquisition de biens et de services	Planifié
Empreinte CO <sub>2</sub> par consultant requise sur le formulaire d'offre	Tous les sites	Réduction des émissions indirectes liées à l'acquisition de biens et de services	Planifié
Intégrer les critères de durabilité aux contrats suivants (date de départ en 2021) :		Réduction de l'impact environnemental lié à l'acquisition de biens et de services	
▪ Canal d'acquisition du matériel	Tous les sites		Planifié
▪ Cantine	Munich		Planifié
▪ Maintenance technique	Munich		Planifié
▪ Revêtements de sol et stores	La Haye		Terminé
▪ Nettoyage et services associés	La Haye		Planifié
▪ General planner - nouveau bâtiment	Vienne		Planifié

## 7.9 Trajets du personnel

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Installation de nouvelles stations de recharge des véhicules électriques dans le bâtiment Isar	Munich (Isar)	15 nouvelles stations de recharge	Terminé
Extension du stationnement vélos sur le site Isar, avec des points de recharge électrique et une station de réparation, avec des outils disponibles en permanence	Munich (Isar)	3 stations de réparation supplémentaires équipées d'outils	Terminé
<b>2021</b>			
Installation de nouvelles stations de recharge pour voitures électriques à La Haye	La Haye	Jusqu'à 83 nouvelles stations de recharge	Planifié
<b>À partir de 2022</b>			
Planification de l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques avec le propriétaire	Berlin	Jusqu'à 4 nouvelles stations de recharge	En cours

## 7.10 Impact des services

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020</b>			
Simplifier le système Y02-Y04S en collaboration avec les utilisateurs avancés (OCDE, AIE et IRENA)	Sans objet	Faciliter l'accès aux informations sur les brevets relatifs aux technologies d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique	Terminé
Passer en revue les travaux préparatoires de l'étiquetage Y pour les énergies propres (Y02E) et les réseaux intelligents (Y04S)	Sans objet	Faciliter l'accès aux informations sur les brevets relatifs aux technologies d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique	Terminé

Mesure

Site

Économies /  
Impact

État

2021

Passer en revue les travaux préparatoires de l'étiquetage Y pour les déchets et l'eau (Y02W)

Sans objet

Faciliter l'accès aux informations sur les brevets relatifs aux technologies d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique

Planifié

## 7. Annexe

### 8.1 Évaluation des aspects environnementaux directs

Afin d'aider à l'évaluation de la pertinence et des besoins de mesures, les différents aspects environnementaux ont été classés comme suit :

A = aspect environnemental très important avec une nécessité d'action très au-dessus de la moyenne

B = aspect environnemental important avec une nécessité d'action moyenne

C = aspect environnemental moins important avec une nécessité d'action basse

De plus, le niveau d'influence possible est indiqué par la notation suivante :

I = maîtrise possible à court terme

II = maîtrise possible à moyen ou long terme

III = maîtrise impossible ou possible seulement à long terme ou sur décision de tiers

Tous les aspects environnementaux directs stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux jugés pertinents sont repris ci-après. Les principales évolutions par rapport à 2019 sont les suivantes :

- Le centre de gestion des données du bâtiment Shell à La Haye a été mis hors service et transféré vers un centre de données externe au Luxembourg, ce qui explique la bascule de A vers C de la consommation d'électricité pour le LH Shell.
- Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité notées CII sont désormais CIII. Tous les sites de l'OEB fonctionnent avec de l'électricité 100 % verte, de sorte que les émissions directes liées à la production d'électricité sont nulles. Une amélioration supplémentaire n'est possible que si les fournisseurs d'énergie réduisent les émissions dans la chaîne en amont.
- À La Haye, le contrôle, le stockage et la distribution de l'air chaud et froid produit par les pompes à chaleur ont encore été optimisés en 2020. La consommation de gaz naturel pour chauffer le bâtiment principal a ainsi été réduite à zéro. La maîtrise de la consommation d'énergie thermique pour le chauffage des locaux, des émissions de CO<sub>2</sub> provenant du gaz naturel et de la consommation d'électricité pour le chauffage, la ventilation et la climatisation dans le bâtiment principal est passée de II à I. Les émissions de CO<sub>2</sub> issues du gaz naturel dans le bâtiment principal sont désormais notées C. Dans le bâtiment Shell, l'installation d'une pompe à chaleur permettra de limiter le recours au gaz naturel et les émissions de CO<sub>2</sub> associées. Par conséquent, la maîtrise des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation de gaz naturel dans le LH Shell est passée de III à II.

	Berlin	MUC Isar	MUC PschorrHöfe	LH Hinge	LH Shell	LH Main	Vienne
--	--------	----------	-----------------	----------	----------	---------	--------

### Aspects environnementaux directs pertinents

#### Consommation de ressources : énergie

Consommation de ressources : électricité	Usage général	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II
	Centre de gestion des données	-	A II	B II	-	C III	C II	A II
	Parkings souterrains	-	B I	A I	B II	B II	-	A I
	Système CVC	-	B II	A III	A II	A II	A I	A II
	Cantine	-	A III	AIII	AIII	-	C III	-
Consommation de ressources : énergie thermique	Consommation générale de ressources	A II	A I	B I	B II	A II	B II	B III
	Chauffage des locaux	-	A I	A I	AII	AII	B I	BII
	Eau chaude	-	B III	B II	A II	B II	B II	B II
	Humidification	-	B II	-	BIII	A II	C II	-

	Berlin	MUC Isar	MUC PschorrHöfe	LH Hinge	LH Shell	LH Main	Vienne
<b>Émissions de CO<sub>2</sub></b>							
Émissions issues de la consommation électrique	C III	C III	C III	C III	C III	C III	C III
Émissions résultant du système de chauffage urbain	-	B III	B III	-	-	-	B III
Émissions résultant du système de chauffage au gaz	B III	-	-	A III	A II	C I	-
Émissions dues aux déplacements professionnels en avion	A I	A I	A I	A I	A I	A I	A I
Émissions dues aux déplacements professionnels avec d'autres moyens de transport	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II
<b>Consommation de ressources : eau</b>							
Consommation de ressources : eau pour les sanitaires / la cantine	B II	B II	A II	A II	A II	A II	B II
Consommation de ressources : eau pour les installations techniques / le refroidissement	-	B II	B II	B II	B II	A II	-
Retenue des eaux usées entrantes	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II
<b>Consommation de ressources : déchets</b>							
Déchets – non dangereux	B II	B II	B II	C II	C II	C II	B II
Déchets – dangereux	C III	B II	B II	B II	B II	B II	C II

	Berlin	MUC Isar	MUC PschornHöfe	LH Hinge	LH Shell	LH Main	Vienne
<b>Consommation de ressources : papier</b>							
Consommation de ressources : papier	B II	A II	A II	A II	A II	A II	B II
<b>Risque : accidents environnementaux</b>							
Risque d'accidents environnementaux	C II	B II	B II	B II	B II	B II	C II

## 8.2 Évaluation des aspects environnementaux indirects

Les aspects environnementaux indirects ont été identifiés pour tous les sites de l'OEB et évalués comme ayant le même degré de pertinence pour tous les sites. Tous les aspects environnementaux directs stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux jugés pertinents sont repris ci-après.

Les évolutions les plus notables par rapport à 2019 sont les suivantes :

- Le centre de données externalisé au Luxembourg remplace désormais celui du bâtiment LH Shell. L'impact environnemental et le potentiel de réduction de la consommation d'électricité et des émissions de CO<sub>2</sub> associées sont jugés faibles car le centre de données est exploité selon des normes environnementales élevées et utilise de l'électricité 100 % verte.
- Des progrès sont possibles sur les déplacements domicile-travail du personnel (notation passée de III à II). Avec la pandémie de COVID-19, l'infrastructure permettant le travail à domicile a été étendue. L'OEB est maintenant en mesure d'élaborer de nouvelles solutions combinant télétravail et présence sur site dans les mois et années à venir. En outre, l'OEB prévoit de déployer un concept de mobilité global visant notamment à réduire l'impact environnemental des trajets des agents vers/ depuis le bureau et d'autres aspects.

**Aspect environnemental pertinent (indirect)****Impact****Influence****Impact des services**

Processus de délivrance de brevet	B	II
Système de classification des brevets "verts"	A	I

**Comportement des prestataires / achats respectueux de l'environnement**

Impact environnemental des prestataires de services de restauration / cantine	A	II
Impact environnemental des prestataires de services de maintenance technique	A	II
Impact environnemental des prestataires de services de nettoyage	B	II
Impact environnemental des autres prestataires	B	II
Achats	A	I

**Processus externalisés**

Consommation d'électricité et émissions de CO <sub>2</sub> du centre de données au Luxembourg	C	III
---	---	-----

**Autres**

Trajets des agents depuis / vers le bureau	A	II
Investissements en capital	B	III

### 8.3 Principaux indicateurs EMAS<sup>30</sup>

Les tableaux suivants présentent les principaux indicateurs EMAS pour les aspects environnementaux. Les valeurs des émissions pour le SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre), le NO<sub>x</sub> (oxyde d'azote) et les particules ne sont indiquées que si ces gaz sont directement émis du bâtiment en question. Elles ne sont pas calculées pour l'électricité et le chauffage urbain à distance. La valeur de la consommation de papier pour Munich représente la moyenne des valeurs pour tous les bâtiments du site (Isar et PschorrHöfe).

À partir de notre évaluation des aspects environnementaux, nous considérons certains des aspects principaux comme non pertinents, et ils ne sont donc pas compris ci-dessous. En parallèle, certains indicateurs propres à l'Office et constituant un paramètre pertinent pour l'OEB sont présentés de façon détaillée dans ce rapport environnemental.

---

<sup>30</sup> Les données environnementales ne sont pas toutes présentées dans les sections 5 et 8, car il a été considéré que certaines ne concernaient pas l'évaluation des aspects environnementaux.

OEB Berlin	Unité	2018	2019	2020
Nombre de collaborateurs	coll.	236	219	201
Consommation électrique <sup>31</sup>	kWh/coll.	1 959	2 193	2 134 <sup>32</sup>
Consommation d'énergie thermique (gaz naturel)	kWh/m <sup>2</sup>	93	103 <sup>33</sup>	103 <sup>34</sup>
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	20,00	18,98 <sup>33</sup>	17,31
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	11 833	10 171	6 980
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	12,71	12,13 <sup>33</sup>	8,58

### Production de déchets

▪ Déchets résiduels	t/coll.	0,17	0,18 <sup>33</sup>	0,20
▪ Papier/carton	t/coll.	0,07	0,09	0,09
▪ Déchets alimentaires	t/coll.	0,05	0,05	0,06
▪ Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,39	0,60	1,16
▪ Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,04	0,05	0,05
Production de déchets dangereux	kg/coll.	0,00	0,00	0,00
Surface bâtie (scellée) <sup>35</sup>	m <sup>2</sup>	9 294	9 294	9 294
Surface du site dédiée aux espaces naturels <sup>35</sup>	m <sup>2</sup>	2 500	2 500	2 500

<sup>31</sup> Les chiffres relatifs à la consommation d'électricité sur le site de Berlin de l'OEB représentent des estimations qui reposent sur la répartition par le propriétaire de la consommation d'électricité générale entre les différents locataires en fonction de la dimension de l'espace loué par ces derniers dans le bâtiment.

<sup>32</sup> Les données de consommation électrique de décembre 2020 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer la comparabilité des données, la consommation pour décembre a été estimée à partir de la consommation mensuelle moyenne de janvier à novembre 2020. Tout écart sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>33</sup> Les données 2019 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport de l'année dernière. Ce chiffre a été actualisé.

<sup>34</sup> Les données 2020 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2019 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Tout écart sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>35</sup> L'OEB n'occupant en tant que locataire que la moitié du bâtiment, les chiffres indiqués ici correspondent à 50 % de la surface totale.

**Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)**

▪ CO <sub>2</sub> <sup>36</sup>	t CO <sub>2</sub> e/coll.	1,58	1,89	2,06
▪ SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0,00	0,00	0,00
▪ NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0,05	0,06	0,06
▪ Particules	kg/coll.	0,01	0,01	0,01

<sup>36</sup> La mise à jour des données PRG pour les produits de refroidissement peut générer des écarts par rapport aux chiffres du rapport précédent.

<b>OEB Munich – Bâtiment Isar</b>	<b>Unité</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	830	720	691
Consommation électrique	kWh/coll.	10 095	11 183	11 235
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain)	kWh/m <sup>2</sup>	112	121	129
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	55,98	53,19	47,02
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	14 459	17 112	8 908
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	27,83	37,06	32,19

### **Production de déchets**

▪ Déchets résiduels	t/coll.	0,07	0,08	0,05
▪ Papier/carton	t/coll.	0,15	0,22	0,20
▪ Déchets alimentaires	t/coll.	0,05	0,05	0,02
▪ Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,30	0,29	0,39
▪ Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,16	0,21	0,19
Production de déchets dangereux	kg/coll.	9,09	3,52	2,95
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	18 113	18 113	18 113
Surface du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	10 579	10 579	10 579

### **Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)**

▪ CO <sub>2</sub> <sup>37</sup>	t CO <sub>2</sub> e/coll.	1,66	1,83	1,66
▪ SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0	0	0
▪ NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0	0	0
▪ Particules	kg/coll.	0	0	0

<sup>37</sup> La mise à jour des données PRG pour les produits de refroidissement peut générer des écarts par rapport aux chiffres du rapport précédent.

<b>OEB Munich – PschorrHöfe 1-8</b>	<b>Unité</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	2 897	2 712	2 632
Consommation électrique	kWh/coll.	3 708	4 006	3 572
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain)	kWh/m <sup>2</sup>	54	55	56
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	56,09	55,95	52,70
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	14 459	17 112	8 908
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	15,11	16,58	12,68

### **Production de déchets**

▪ Déchets résiduels	t/coll.	0,05	0,04	0,02
▪ Papier/carton	t/coll.	0,07	0,05	0,04
▪ Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,03	0,01
▪ Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,20	0,22	0,94
▪ Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,06	0,04	0,04
Production de déchets dangereux	kg/coll.	1,88	2,18	2,85
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	42 641	42 641	42 641
Surface du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	18 422	18 422	18 422

### **Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)**

▪ CO <sub>2</sub> <sup>38</sup>	t CO <sub>2</sub> e/coll.	0,60	0,61	0,47
▪ SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0	0	0
▪ NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0	0	0
▪ Particules	kg/coll.	0	0	0

<sup>38</sup> La mise à jour des données PRG pour les produits de refroidissement peut générer des écarts par rapport aux chiffres du rapport précédent.

<b>OEB La Haye – Main, Hinge, Shell</b>	<b>Unité</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	2 580	2 624	2 536
Consommation électrique	kWh/coll.	7 389	7 356	6 703
Consommation d'énergie thermique (gaz naturel)	kWh/m <sup>2</sup>	76	42	35
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	59,80	70,87	72,10
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	20 173	23 754	13 344
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	16,49	13,51	11,62

### **Production de déchets**

▪ Déchets résiduels	t/coll.	0,09	0,06	0,04
▪ Papier/carton	t/coll.	0,14	0,09	0,06
▪ Déchets alimentaires	t/coll.	0,02	0,03	0,01
▪ Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,26	0,30	0,28
▪ Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,04	0,04	0,02
Production de déchets dangereux	kg/coll.	0,00	0,49	1,01
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	51 196	51 196	51 196
Surface du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	43 018	43 018	43 018

### **Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)**

▪ CO <sub>2</sub> <sup>39</sup>	t CO <sub>2</sub> e/coll.	1,00	0,61	0,52
▪ SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0,00	0,00	0,00
▪ NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0,30	0,18	0,14
▪ Particules	kg/coll.	0,00	0,00	0,00

<sup>39</sup> La mise à jour des données PRG pour les produits de refroidissement peut générer des écarts par rapport aux chiffres du rapport précédent.

**OEB La Haye – Le Croisé (bail résilié en 2018)****Unité<sup>40</sup>****2018****2019****2020**

Nombre de postes de travail	p.t.	450	-	-
Consommation électrique	kWh/pt	3 341	-	-
Consommation d'énergie thermique (gaz naturel)	kWh/m <sup>2</sup>	66	-	-
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur) <sup>41</sup>	%	Sans objet	-	-
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuille/pt	20 173	-	-
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /pt	7,14	-	-

**Production de déchets**

▪ Déchets résiduels	t/pt	0,09	-	-
▪ Papier/carton	t/pt	0,08	-	-
▪ Déchets alimentaires	t/pt	0,01	-	-
▪ Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,32	-	-
Production de déchets dangereux	kg/pt	0,00	-	-
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	4 200	-	-
Surface du site dédiée aux espaces naturels <sup>42</sup>	m <sup>2</sup>	Sans objet	-	-

**Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)**

▪ CO <sub>2</sub>	t CO <sub>2e</sub> /pt	1,05	-	-
▪ SO <sub>2</sub>	kg/pt	0,00	-	-
▪ NO <sub>x</sub>	kg/pt	0,20	-	-
▪ Particules	kg/pt	0,00	-	-

<sup>40</sup> Le bâtiment ayant été progressivement libéré en 2018, le nombre de collaborateurs n'aurait pas été représentatif de la consommation, et les postes de travail ont donc été choisis comme unité de référence.

<sup>41</sup> Données non fournies par le propriétaire.

<sup>42</sup> Le bail a été résilié fin 2018 et le propriétaire ne fournit plus de données.

**OEB La Haye – Rijsvoort (bail résilié en 2018)****Unité<sup>43</sup>****2018****2019****2020**

Nombre de postes de travail	p.t.	200	-	-
Consommation électrique	kWh/pt	1 275	-	-
Consommation d'énergie thermique (gaz naturel)	kWh/m <sup>2</sup>	144	-	-
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur) <sup>44</sup>	%	Sans objet	-	-
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/pt	20 173	-	-
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /pt	9,99	-	-

**Production de déchets**

▪ Déchets résiduels	t/pt	0,17	-	-
▪ Papier/carton	t/pt	0,09	-	-
▪ Déchets alimentaires	t/pt	0,03	-	-
▪ Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,96	-	-
Production de déchets dangereux	kg/pt	0,00	-	-
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	4 558	-	-
Surface du site dédiée aux espaces naturels <sup>45</sup>	m <sup>2</sup>	Sans objet	-	-

**Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)**

▪ CO <sub>2</sub>	t CO <sub>2e</sub> /pt	1,71	-	-
▪ SO <sub>2</sub>	kg/pt	0,00	-	-
▪ NO <sub>x</sub>	kg/pt	0,47	-	-
▪ Particules	kg/pt	0,01	-	-

<sup>43</sup> Le bâtiment ayant été progressivement libéré en 2018, le nombre de collaborateurs n'aurait pas été représentatif de la consommation, et les postes de travail ont donc été choisis comme unité de référence.

<sup>44</sup> Valeurs non fournies par le propriétaire.

<sup>45</sup> Le bail a été résilié fin 2018 et le propriétaire ne fournit plus de données.

<b>OEB Vienne</b>	<b>Unité</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	110	87	82
Consommation électrique	kWh/coll.	5 126	6 106	5 571
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain)	kWh/m <sup>2</sup>	64	65	59
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	55,68	54,29	55,60
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	3 075	3 753	1 322
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	17,11	22,76	20,73

### **Production de déchets**

▪ Déchets résiduels	t/coll.	0,14	0,17	0,18
▪ Papier/carton	t/coll.	0,22	0,28	0,29
▪ Déchets alimentaires <sup>46</sup>	t/coll.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Production de déchets dangereux	kg/coll.	1,36	0,34	0,24
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	2 547	2 547	2 547
Surface du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	1 966	1 966	1 966

### **Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)**

▪ CO <sub>2</sub> <sup>47</sup>	t CO <sub>2</sub> e/coll.	1,33 <sup>48</sup>	0,16	0,15
▪ SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0	0	0
▪ NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0	0	0
▪ Particules	kg/coll.	0	0	0

<sup>46</sup> Les déchets sont évacués par le prestataire de la cantine.

<sup>47</sup> La mise à jour des données PRG pour les produits de refroidissement peut générer des écarts par rapport aux chiffres du rapport précédent.

<sup>48</sup> Augmentation significative des émissions due aux pertes de produit de refroidissement à Vienne.

## 8.4 Facteurs d'émission pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>

Source d'émission	Facteur d'émission	Source des données
<b>Énergie</b>		
Gaz naturel	0,202 kg CO <sub>2</sub> e/kWh	GEMIS Version 5.0, Gas-Heizung-DE-2010 (Endenergie)
Chauffage urbain - Munich	0,156 kg CO <sub>2</sub> e/kWh (jusqu'au 31/10/2020) 0,066 kg CO <sub>2</sub> e /kWh (depuis le 01/11/2020)	Fournisseur d'énergie (SWM München)
Chauffage urbain - Vienne	0,020 kg CO <sub>2</sub> e /kWh	Fournisseur d'énergie (Wien Energie)
Électricité (100 % renouvelable)	0 kg CO <sub>2</sub> e/kWh	
<b>Produit de refroidissement</b>		
R134a	1 430 kg CO <sub>2</sub> e/kg	<i>Umweltbundesamt</i> (Agence allemande de l'environnement)
R401a	1 182 kg CO <sub>2</sub> e/kg	
R404a	3 392 kg CO <sub>2</sub> e/kg	
R407c	1 774 kg CO <sub>2</sub> e/kg	
R410a	2 088 kg CO <sub>2</sub> e/kg	
R452a	2 140 kg CO <sub>2</sub> e/kg	
<b>Émissions dues aux déplacements</b>		
Déplacements professionnels en avion	kg CO <sub>2</sub> e par voyage	American Express Global Business Travel
Trajets du personnel	En voiture : 120,4 g/Km CO <sub>2</sub> e En transport public (par trajet) : 900 g CO <sub>2</sub> e En vélo ou à pied (par trajet) : 0 g CO <sub>2</sub> e	Estimation basée sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La distance moyenne de trajet domicile-travail par site</li> <li>▪ Les données sur l'occupation des bâtiments et le nombre de voitures entrant dans nos parkings</li> <li>▪ Des estimations réalisées par des experts sur les habitudes de déplacement domicile-travail par site (p. ex. moyen de transport)</li> </ul>

# ENVIRONMENTAL VERIFIER'S DECLARATION

Dr. Hans-Peter Wruk, with EMAS environmental verifier registration number DE-V-0051, accredited for the scope 841 (NACE-Code) "administration of the state" declares to have verified whether the whole organization

European Patent Office  
Bob-van-Bentheim-Platz 1  
D-80469 Munich

as indicated in the environmental statement with registration number DE 155-00278 meets all requirements of

Regulation (EC) 1221/2009

in the version of 19th of December 2018 of the European Parliament and of the Council on the voluntary participation by organizations in a Community eco-management and audit scheme (EMAS).

By signing this declaration, I declare that:

- the verification and validation has been carried out in full compliance with the requirements of Regulations (EC) No 1221/2009 in the version of 19th of December 2018
- the outcome of the verification and validation confirms that there is no evidence of non-compliance with applicable legal requirements relating to the environment,
- the data and information of the environmental statement of the organization reflect a reliable, credible and correct image of all the organizations activities, within the scope mentioned in the environmental statement.

Done at Pinneberg on 18<sup>th</sup> of Mai 2021



Dr.-Ing. Hans-Peter Wruk  
Environmental Verifier

Office: Im Stook 12, 25421 Pinneberg  
Phone.: +49 4101 51 39 09  
Fax.: +49 4101 51 39 79

accredited by:  
DAU - Deutsche Akkreditierungs- und  
Zulassungsgesellschaft für Umweltgutachter mbH  
Accreditation-No. DE-V-0051



**Dr. Hans-Peter Wruk**  
**Environmental Verifier**